

REPUBLIQUE DU NIGER



**MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**PROGRAMME SECTORIEL EAU HYGIENE
ET ASSAINISSEMENT**

PROSEHA 2016-2030

NOVEMBRE 2016

PREFACE

L'adoption de la Déclaration du millénaire en 2000 par l'ensemble des États membres de l'Assemblée Générale de l'ONU a représenté un moment décisif pour la coopération au développement. Reconnaissant le besoin de traduire cet engagement en actions, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) furent mis en œuvre jusqu'en fin 2015.

En vue de contribuer à l'atteinte des OMD, le Niger a adopté le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement pour la période 2011-2015, avec comme objectif principal la mise en œuvre du Programme de Renaissance de Son Excellence, Monsieur ISSOUFOU Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat, et qui a permis d'enregistrer des progrès considérables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Dans la continuité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Nations Unies, sous l'égide de son Secrétaire Général, ont défini un nouvel agenda de développement, appelé les « Objectifs du Développement Durables (ODD) » pour la période 2016-2030. Parmi ces objectifs, y figure l'ODD N°6, qui consiste à assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement. Le Niger a souscrit à ce nouvel agenda de développement.

En vue de s'aligner aux nouveaux indicateurs définis sur le plan international relativement à l'ODD N°6, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a élaboré, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, le « Programme Eau, Hygiène et Assainissement pour la période 2016-2030, (PROSEHA) ». Ce Programme détaille les actions à mener dans le secteur suivant trois phases de cinq (5) ans chacune. La première phase 2016-2020, qui coïncide avec le second mandat de Son Excellence Monsieur ISSOUFOU Mahamdou, élu Président de la République à la suite des élections libres et transparentes, mettra en œuvre son Programme de Renaissance Acte II.

Le PROSEHA constitue donc un document de référence pour le Gouvernement et les autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2030.

C'est le lieu d'exprimer toute ma gratitude à tous ceux qui ont participé au processus d'élaboration du PROSEHA, notamment les Ministères Sectoriels, les Collectivités Territoriales, les Partenaires au Développement, les ONGs , la Société Civile etc....

Dr. BARMOU SALIFOU

Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement

CONTENU

PREFACE	1
Liste des Abréviations	4
1. Résumé du PROSEHA	6
1.1. Objectifs généraux	6
1.2. Objectifs spécifiques	6
1.3. Structuration et phasage	6
1.4. Budget	8
1.5. Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre	8
1.6. Procédures et outils de suivi-évaluation	9
2. Rappel de l'ODD n°6 : indicateurs et cibles définis au niveau international	10
3. Historique du secteur de 1980 à 2015	12
3.1. Evolution institutionnelle	12
3.2. Politiques sectorielles	12
3.3. Contexte juridique	13
4. Objectifs du PROSEHA	15
4.1. Objectifs généraux	15
4.2. Objectifs spécifiques	15
5. Indicateurs de performance	16
6. Contraintes, atouts, défis et réponses stratégiques	19
6.1. Contrainte démographique	19
6.2. Atouts sectoriels	19
6.3. Réponses stratégiques aux défis sectoriels	20

7.	Structuration et phasage du PROSEHA	22
7.1.	Structuration du PROSEHA	22
7.2.	Phasage	22
7.3.	Chantiers transversaux	24
8.	Prérequis, risques et mesures d'atténuation	30
8.1.	Prérequis pour 2016	30
8.2.	Risques et mesures d'atténuation	31
9.	Sous-programme Alimentation en Eau Potable	32
10.	Sous-programme Hygiène et Assainissement	42
11.	Sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau (CSPRE)	50
12.	Sous-programme Gouvernance	53
13.	Sous-programme Hydraulique pastorale	59
14.	Budget consolidé	64
15.	Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre	66
16.	Procédures et outils de suivi-évaluation	72

ANNEXES

Annexe 1	Cadre logique
Annexe 2	Définition des indicateurs de performance

Liste des Abréviations

AEP:	Adduction (ou Alimentation) en Eau Potable
AEPHA:	Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFDH :	Approche Fondée sur les Droits Humains
APD :	Aide Publique au Développement
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUE :	Association des Usagers de l'Eau
BP :	Branchements Particuliers
BPO:	Budget Programme par Objectif
BRHU/SU :	Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine
CCC :	Communication pour un Changement de Comportement
CSPRE :	Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau
CT :	Collectivités Territoriales
DAL :	Défécation à l'Air Libre
DDH/A :	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DEP :	Direction des Etudes et de la Programmation (Direction centrale du MHA)
DGA :	Direction Générale de l'Assainissement (Direction centrale du MHA)
DGH :	Direction Générale de l'Hydraulique (Direction centrale du MHA)
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau (Direction centrale du MHA)
DPPD :	Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (ex-CDMT)
DRFM :	Direction des Ressources Financières et Matérielles (Direction centrale du MHA)
DRH/A:	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
EPEM :	Equivalent Point d'Eau Moderne
FDAL :	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FPMH :	Forage équipé d'une Pompe à Motricité Humaine
GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC :	Information, Education, Communication
INS :	Institut National de la Statistique
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Mini-AEP :	Mini Adduction d'Eau Potable
MD :	Ménage Desservi (Unité de mesure pour la construction d'ouvrage)
MO :	Maîtrise d'Ouvrage
MOD :	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
MOCT :	Maîtrise d'Ouvrage des Collectivités Territoriales
ODD :	Objectifs de Développement Durable 2016-2030
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement 2001-2015
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
OS :	Objectif Spécifique
OSC :	Organisations de la Société Civile
PANGIRE :	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PC :	Puits Cementé
PCP :	Puits Cementés Pastoraux
PEA :	Poste d'Eau Autonome
PEM :	Point d'Eau Moderne
PLEA :	Plan Locaux Eau et Assainissement (Communaux)
PMH :	Pompe à Motricité Humaine

PNAEPA :	Programme National d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement 2011-2015
PPP :	Partenariat Public Privé
PREA :	Plan Régionaux Eau et Assainissement
PROSEHA :	PROgramme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement 2016-2030
FPMH :	Forage équipé d’une Pompe à Motricité Humaine
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RGP/H :	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SAC :	Service Appui Conseil (contracté par les CT pour le suivi de la gestion déléguée)
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SDRP :	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SEEN :	Société d’Exploitation des Eaux du Niger (privé)
SG :	Secrétaire Général
SISEAN :	Système d’Information et de Suivi-évaluation de l’Eau et l’Assainissement au Niger
SMEA :	Service Municipal Eau et Assainissement
SNHP :	Stratégie Nationale d’Hydraulique Pastorale
SOPHAB :	Stratégie Opérationnelle de Promotion à l’Hygiène et à l’Assainissement de Base
SPE :	Service Public de l’Eau
SPEN :	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SPP :	Station de Pompage Pastorale
STBVEU :	Station de Traitement des Boues de Vidanges et des Eaux Usées
TAt :	Taux d’Accès Théorique
TCg :	Taux de Couverture Géographique
TP :	Taux de Panne
UBT :	Unité de Bétail Tropical
UGE :	Unité de Gestion des Eaux (GIRE)

1. Résumé du PROSEHA

1.1. Objectifs généraux

Objectif général n°1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous

Cet objectif répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les ODD.

Objectif général n°2 : Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale

1.2. Objectifs spécifiques

OS11 : A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (ODD Cible 6.1 : Sous-programme Alimentation en Eau Potable)

OS12 : A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (ODD Cible 6.2 : Sous-programme Hygiène et Assainissement).

OS13 : A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD Cibles 6.3 à 6.6 : Sous-programme CSPRE).

OS14 : A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b : Sous-programme Gouvernance).

OS21 A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

1.3. Structuration et phasage

Le PROSEHA est structuré en 5 sous-programmes correspondant à chacun des objectifs spécifiques :

- Le sous-programme Alimentation en Eau Potable
- Le sous-programme Hygiène et Assainissement
- Le sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau (CSPRE)
- Le sous-programme Gouvernance
- Le sous-programme Hydraulique Pastorale

La mise en œuvre du PROSEHA est échelonnée en trois phases consécutives de 5 ans chacune dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

Phase 1 : Démarrage | De la date de lancement en 2016 au 31/12/2020

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'urgence pour le bouclage du financement de la phase 1

Etablissement de la situation de référence basée sur les indicateurs du PROSEHA

Elaboration de la politique nationale de l'eau sur la base des enjeux de l'ODD6 ;

Elaboration de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement.

Effectivité de la transition des EPEM aux MD

Maîtrise des modalités d'action publique pour l'assainissement familial basique quasiment sans subvention des équipements | Maîtrise des modalités de promotion des ouvrages d'assainissement collectif et public

Equité de l'accès aux niveaux interrégional et intercommunal | Maîtrise et respect de la programmation (communale, régionale et nationale)

Effectivité de la régulation | Généralisation et efficacité de la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement

Opérationnalisation des UGE prioritaires avec les instruments de la GIRE

Développement des capacités

Etudes sur les mesures structurelles innovantes pour l'efficacité et le financement des phases 2 et 3

Phase 2 : Décollage | Du 01/01/2021 au 31/12/2025

Intensification des investissements MD et de la promotion de l'assainissement basique

Effectivité et efficacité de la GIRE dans les UGE prioritaires

Généralisation des UGE à l'échelle nationale

Mise en œuvre des mesures structurelles innovantes pour l'efficacité et le financement

Développement des capacités

Phase 3 : Stabilisation | Du 01/01/2026 au 31/12/2030

Intensification des investissements en ménages desservis et de la promotion de l'assainissement optimal

Efficacité de la GIRE à l'échelle nationale

Le PROSEHA présente de façon détaillée le contenu de la phase 1 (2016 à 2020). Les contenus des phases 2 et 3 y sont présentés de façon indicative. Les contenus détaillés et opérationnels (activités et budgets détaillés) des phases 2 et 3 seront développés aux moments spécifiques de leurs démarrages (2020 et 2025), sur la base des évaluations de performances de la phase antérieure et en tenant compte des évolutions du contexte de mise en œuvre du programme. Les évolutions des prix unitaires et du taux d'inflation seront aussi incorporées dans les mises à jour.

1.4. Budget

Objectif spécifique = Sous-programme	2016-2020	2021-2030	Total
Alimentation en eau potable dont :	816 000 000 000	1 630 000 000 000	2 446 000 000 000
<i>Alimentation en eau potable (villageoise)</i>	<i>540 000 000 000</i>	<i>1 240 000 000 000</i>	<i>1 780 000 000 000</i>
<i>Alimentation en eau potable (urbaine)</i>	<i>276 000 000 000</i>	<i>390 000 000 000</i>	<i>666 000 000 000</i>
Assainissement et Hygiène	84 000 000 000	166 000 000 000	250 000 000 000
Connaissance, suivi et protection des ressources en eau	11 000 000 000	18 000 000 000	29 000 000 000
Gouvernance	45 000 000 000	93 000 000 000	138 000 000 000
Hydraulique Pastorale	142 000 000 000	284 000 000 000	426 000 000 000
Total PROSEHA	1 098 000 000 000	2 191 000 000 000	3 289 000 000 000

Le coût total prévisionnel du PROSEHA est de 3 289 milliards de FCFA.

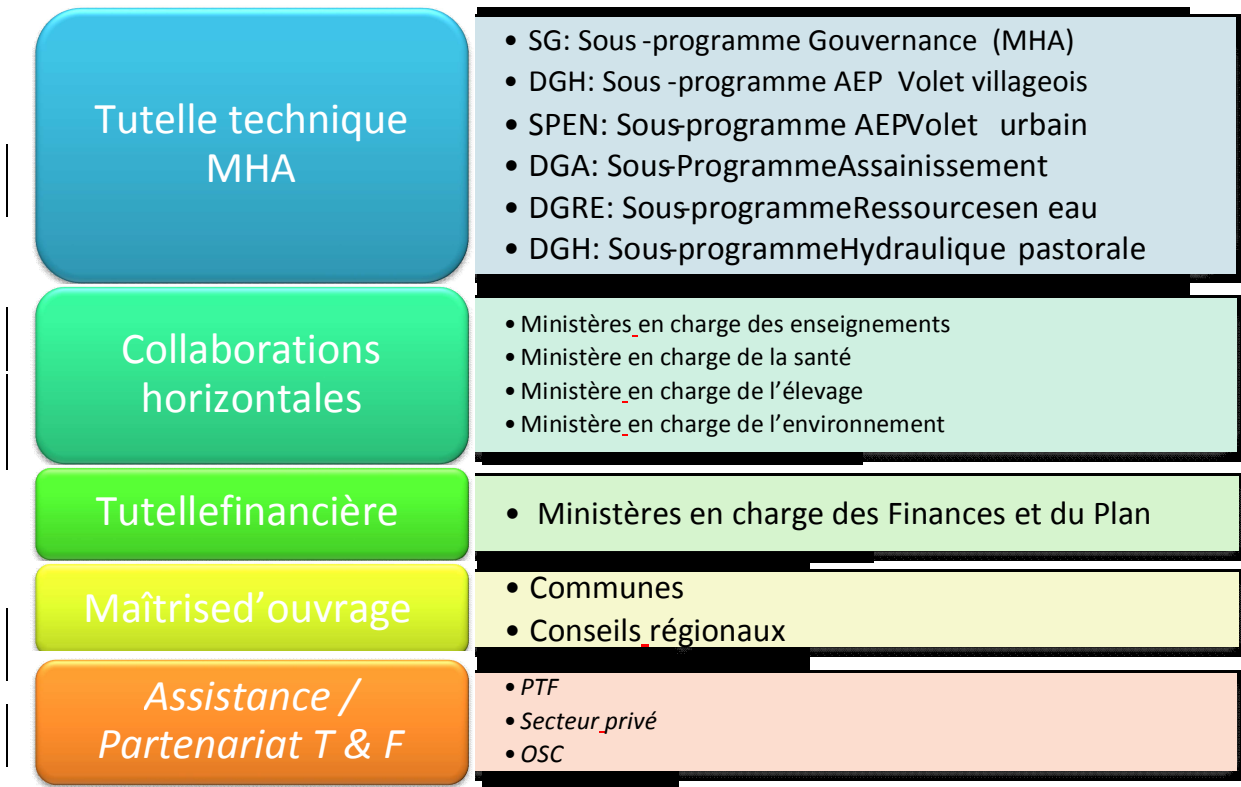
Le PROSEHA fait l'objet d'une programmation et budgétisation annuelles pour chaque phase quinquennale. Les items de la budgétisation sont les mêmes que ceux du BPO et du DPPD. Cette structuration permet la déclinaison du budget de chaque phase du PROSEHA, sous la forme de BPO et du DPPD triennaux pour la mise en œuvre.

Le financement sera assuré par le Gouvernement nigérien, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé et toutes autres sources pertinentes de financements endogènes ou innovants.

1.5. Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre

Le PROSEHA sera exécuté sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Au sein du ministère chargé de l'eau, le PROSEHA sera mise en œuvre en s'appuyant sur les structures existantes au niveau central et au niveau déconcentré.

Le schéma suivant synthétise le cadre de pilotage et de mise en œuvre du PROSEHA.



1.6. Procédures et outils de suivi-évaluation

Deux procédures sont prévues pour le suivi-évaluation du PROSEHA :

1. Le suivi interne (conduit par les parties prenantes du programme)
 - Le suivi de l'exécution des opérations
 - Le suivi des indicateurs de performances
2. Les évaluations externes conduites par des opérateurs externes et indépendants
 - Les évaluations à mi-parcours de phase permettant de proposer les recadrages pour la suite de la phase.
 - Les évaluations finales de phase permettant de proposer les recadrages pour la phase suivante.

Pour l'opérationnalisation du suivi-évaluation, trois outils sont prévus :

1. Le cadre logique avec la liste complète des indicateurs de suivi
2. Le manuel de suivi-évaluation
3. La situation de référence

Le suivi-évaluation du PROSEHA est conçu comme le suivi-évaluation des activités et des performances du MHA. Pour ce faire son ancrage institutionnel s'aligne sur l'organisation interne du MHA.

2. Rappel de l'ODD n°6 : indicateurs et cibles définis au niveau international

Le 25 septembre 2015, le Niger a adopté lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

L'ODD n°6 vise à **assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous**. Il comprend 8 cibles :

- Cible 6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- Cible 6.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées ;
- Cible 6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses
- Cible 6.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce
- Cible 6.5. D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- Cible 6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- Cible 6.a. D'ici à 2030, assurer le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement
- Cible 6.b. Appuyer et renforcer la participation citoyenne à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Pour le suivi de l'atteinte des cibles, les organisations onusiennes ont défini une série d'indicateurs présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2-1

Cible	Indicateurs	Disponibilité de méthodologie approuvée à l'échelle internationale
6.1 : Eau potable	Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Disponible
6.2 : Assainissement	Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Disponible
6.3 : Pollution de l'eau	Pourcentage des eaux usées traitées sans danger	En_cours_d'élaboration
	Pourcentage de plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	En_cours_d'élaboration
6.4 : Prélèvements des ressources en eau	Variation en pourcentage de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	En_cours_d'élaboration
	Pourcentage du total des ressources en eau disponibles utilisées, compte tenu des besoins environnementaux en eau (niveau de stress hydrique)	Disponible
6.5 : GIRE	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	Disponible
	Proportion des bassins transfrontaliers disposant de mécanismes opérationnels de coopération pour la gestion de l'eau	En cours d'élaboration
6.6 : Ecosystèmes	Variation en pourcentage de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	En cours d'élaboration
6.a : Renforcement des capacités	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses, coordonné par les pouvoirs publics	Disponible
6.b : Participation citoyenne	Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	Disponible

Source :

<http://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-03/Provisional-Proposed-Tiers-for-SDG-Indicators-24-03-16.pdf>

3. Historique du secteur de 1980 à 2015

3.1. Evolution institutionnelle

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a évolué à travers les départements ministériels suivants:

- Ministère de l'Hydraulique (1980-1982) ;
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (1982-1987)
- Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique (1987-1989)
- Ministère de l'Hydraulique (1989-1990) ;
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (1990-2000) ;
- Ministère des Ressources en Eau (2000-2001) ;
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (2001-2007) ;
- Ministère de l'Hydraulique (2007-2010) ;
- Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (2010-2011) ;
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (2011-2013) ;
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2013 à ce jour).

L'assainissement a commencé à être systématiquement associé aux projets d'alimentation en potable depuis le lancement de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement dans les années 80. Mais cette thématique n'est devenue visible dans l'organigramme du ministère en charge de l'hydraulique qu'à partir de 2010 avec la création d'une Direction de l'Assainissement de Base (DAB) devenue Direction des Superstructures d'Hygiène et d'Assainissement (DSHA) avant d'être érigée en direction générale. La responsabilité de l'hygiène et de l'assainissement reste toutefois partagée entre plusieurs ministères dont celui de l'hydraulique, de la santé, de l'urbanisme, de l'éducation.

3.2. Politiques sectorielles

Les cadres initiaux de référence de la politique de développement adoptés par le Gouvernement du Niger ont été : (i) La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) (mise en œuvre janvier 2002 et révisée en 2007) qui constituait le cadre de référence en matière de développement économique et social du Niger, (ii) La Stratégie de Développement Rural (SDR adopté en 2003) qui précisait les grandes orientations de la SDRP dans le secteur rural et qui constituait le cadre unique de référence pour l'intervention publique dans ledit secteur dont la mise en œuvre privilégie l'approche programme. Le sous-secteur du service public de l'eau et de l'assainissement était inscrit dans le programme 8 de la SDR «Eau potable et Assainissement, « L'amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau » et « La production et la diffusion de l'information sur l'hydraulique » étaient respectivement inscrites au programme 2 «Gouvernance locale des ressources naturelles » et au sous-programme 7.2 « Systèmes d'information et connaissance du monde rural » de la SDR.

L'Initiative «3 N » (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), dont le Plan d'Action a été adopté en avril 2012, remplace la SDR.

En outre, le Gouvernement du Niger a élaboré le Plan de Développement Économique et Social (PDES 2012-2015) qui s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Tous les programmes et plans sectoriels des ministères techniques dont le Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, y ont été pris en compte.

Le développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger s'appuie sur deux (2) documents de référence : i) le document de « Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement », Mai 2001 et, (ii) le « Schéma Directeur de Mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau », élaboré en 1993, puis actualisé en 1997. Il est amené à évoluer dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE).

A ces documents se sont ajoutées :

- la Lettre de Politique Sectorielle de l'Hydraulique Urbaine adoptée le 21 Décembre 1999 (révisée le 16 avril 2010) ;
- la lettre de Politique Sectorielle de l'Hydraulique Rurale adoptée le 8 Mars 2001 ;
- la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDE 2012-2035) ;
- la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base au Niger (SOPHAB) 2014 à 2018 ;
- la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale de juillet 2014

L'opérationnalisation de ces documents est traduite par :

- le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) 2011- 2015 adopté par le Gouvernement en Décembre 2011 et qui comprend 3 composantes (i) Assainissement, (ii) Hydraulique Rurale et (iii) Hydraulique urbaine déclinée dans un schéma directeur qui a permis de définir le développement futur des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain et semi urbain sur un horizon fixé de dix (10) ans (de 2010 à 2020).
- Le plan d'actions de la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base au Niger (SOPHAB) 2014 à 2018.
- Le plan d'actions de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale de juillet 2014 ;
- le Budget Programme par Objectif (BPO) triennal glissant depuis 2009.

3.3. Contexte juridique

Le contexte juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement est marqué par l'adoption en avril 2010 de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger. Pour ce qui concerne l'Hygiène, le cadre législatif repose principalement sur l'Ordonnance N°93-13 du 2 mars 1993 portant Code d'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, d'autres textes importants ont été pris pour renforcer ces deux cadres juridiques et institutionnels. Parmi ces textes, on pourra citer notamment :

- L'Arrêté n°0115/MEE/LCD/SG/DL du 15 octobre 2010 portant adoption du **Guide des Services d'Alimentation en Eau Potable** au Niger dans le domaine de l'Hydraulique Rurale ;
- L'arrêté n°006/MH/A/SG/DGA du 16 janvier 2016 portant création, attributions et composition d'un comité interministériel de coordination du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;

- Le Décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011, modifiant et complétant le décret n° 2006-032/PRN/MHE/LCD du 3 février 2006, portant création, fonctionnement de la CNEA ;
- Le Décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 Août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau ;
- Le Décret n° 2011-405/PRN/MH/E du 31 Août 2011, fixant les modalités et les procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau ;
- Le Décret n° 2014-447/PRN/MH/A du 4 juillet 2014, portant adoption du document de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique pastorale (SNPH) 2014-2015;
- Le Décret n° 2014-507/PRN/MH/A du 31 juillet 2014, portant adoption du document de Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) 2014-2018 ;
- Le Décret n° 2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MHA/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016, portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
- Le Décret n° 2016-076/PRN/MISP/D/ACR/MES/MSP/ME/F/MH/A/MESU/DD/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016, portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions collectivités territoriales dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement.

Pour la régulation du sous-secteur de l'eau, il a été mis en place un Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (BRHU/SU) au sein du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement par Décret N°2013-459/PRN/MHA du 1er novembre 2013 portant organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement complété par le décret n°2014-551/PRN/MH/A du 18/09/2014

Parmi les autres textes nationaux existants, traitant directement ou indirectement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement, il faut mentionner : (i) l'Ordonnance N°93-015 du 2 Mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code Rural et le textes complémentaires pris pour son application, (ii) l'Ordonnance N°93-16 du 2 Mars 1993, portant loi minière et le Décret N°93-4/PM/MMEI/A du 12 mars 1993 fixant les modalités d'application de la loi minière, (iii) la Loi N°98-56 du 29 Décembre 1998, portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, (iv) la Loi n°2014-63 du 05 novembre 2014 portant interdiction de la production, de l'importation de la commercialisation de l'utilisation et stockage des sachets et des emballages en plastique souple à base densité.

Le contexte juridique de la décentralisation est marqué par l'adoption :

- de la Loi N°2001-23 du 10 Août 2001 portant création de circonscriptions administratives et collectivités territoriales ;
- de la Loi N°2002-12 du 11 Juin 2001 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;
- de la Loi N°2002-13 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;
- de l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales ;
- du décret n°2008-305/PRN/MI/SP/D du 11 septembre 2008 portant réglementation de la coopération décentralisée au Niger ;
- du décret n°2008-306/PRN/MI/SP/D du 11 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement des comités de jumelage au Niger.

4. Objectifs du PROSEHA

4.1. Objectifs généraux

Objectif général n°1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous

Cet objectif répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les **ODD**.

Objectif général n°2 : Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale

4.2. Objectifs spécifiques

OS11 : A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (ODD Cible 6.1 : Sous-programme Alimentation en Eau Potable)

OS12 : A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (ODD Cible 6.2 : Sous-programme Hygiène et Assainissement).

OS13 : A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD Cibles 6.3 à 6.6 : Sous-programme Connaissance, suivi et protection des ressources en eau).

OS14 : A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b : Sous-programme Gouvernance).

OS21 A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

5. Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du programme sont définis en annexe et correspondent aux indicateurs internationaux des ODD. La production de ces indicateurs pourra être progressive en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PROSEHA et leur pertinence dans les phases successives. Le manuel de suivi-évaluation explicitera cette progressivité, et intégrera aussi le suivi des indicateurs spécifiques à chaque sous-programme qui sont précisés dans les chapitres correspondants.

Tableau 5-1 Indicateurs de performance

Objectif	Indicateur	Valeur au 31/12/2015*	Valeur cible au 31/12/2020	Valeur cible au 31/12/2030
Objectif général n°1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous	IOG1101 : Taux de mobilisation des financements pour la phase en cours	Milieu urbain : 31% Milieu rural : 48%	100%	100%
	IOG1102 : Taux de réalisation des objectifs liés aux services AEPHA pour la phase en cours	ND**	100%	100%
	IOG1103 : Taux de réalisation des objectifs GIRE pour la phase en cours	ND	100%	100%
OS11 : A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	IOS1101 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable	Milieu urbain : 61% Milieu rural : ND	80% 25%	100% 80%
	IOS1102 : Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable	Milieu urbain : 90% Milieu rural : 17 %	95% 50%	100% 100%
	IOS1103 : Proportion de la population payant un prix de consommation d'eau potable conforme à la réglementation	ND	100%	100%
	IOS1104 : Taux d'accès des élèves au service basique d'eau potable	18%	50%	100%
	IOS1105 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'eau potable	20 %	50%	100%

Objectif	Indicateur	Valeur au 31/12/2015*	Valeur cible au 31/12/2020	Valeur cible au 31/12/2030
OS12 : A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	IOS1201 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	Milieu urbain ND Milieu rural ND	Milieu urbain % Milieu rural%	50%
	IOS1202 : Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	Milieu urbain ND Milieu rural 27 %	Milieu urbain 90% Milieu rural 40 %	100%
	IOS1203 : Taux d'accès des élèves au service basique d'assainissement	26 %	50%	100%
	IOS1204 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'assainissement	27 %	50%	100%
	IOS1205 : Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon	ND	50%	100%
	IOS1206 : Taux d'accès des élèves aux équipements de lavage des mains au savon	26 %	50%	100%
	IOS1207 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements de lavage des mains au savon	27 %	50%	100%
	IOS1208 : Taux d'accès des élèves aux équipements d'hygiène menstruelle	ND	50%	100%
	IOS1209 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements d'hygiène menstruelle	ND	50%	100%
OS13 : A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.	IOS131 : Taux de traitement des eaux usées	0%	10%	50%
	IOS132 : Taux de prélèvement des ressources en eau	ND	A définir selon les modèles de prélèvement durable	A définir selon les modèles de prélèvement durable
	IOS133 : Taux d'exécution des plans d'actions dans les sous-bassins	ND	100%	100%
OS14 : A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement	IOS141 : Taux d'exécution du BPO	65%	90%	100%
	IOS142 : Taux de contribution des ressources domestiques aux dépenses sectorielles	5%	10%	50%

Objectif	Indicateur	Valeur au 31/12/2015*	Valeur cible au 31/12/2020	Valeur cible au 31/12/2030
	IOS143 : Proportion des communes avec un cadre de concertation impliquant les usagers	ND	30%	100%
	IOS144 : Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA	ND	50%	100%
Objectif général n°2 : Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale	IOG2101 : Taux de réalisation des objectifs liés à l'hydraulique pastorale pour la phase en cours	-	100%	100%
OS21 : A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité	IOS2101 : Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail selon les normes nationales	ND	80%	100%

* Ces valeurs sont estimées par le MHA et seront confirmées/précisées à l'issue de l'établissement de la situation de référence des indicateurs de performances du PROSEHA selon les référentiels méthodologiques de l'ODD6.

** Données Non Disponibles, à mesurer l'établissement de la situation de référence des indicateurs de performances du PROSEHA selon les référentiels méthodologiques de l'ODD6.

6. Contraintes, atouts, défis et réponses stratégiques

6.1. Contrainte démographique

En supplément aux conditions naturelles et climatiques très contraignantes, le secteur de l'eau et l'assainissement étant un secteur social, le Niger doit prendre en compte la croissance démographique de 3,9%. La population aura presque doublé en 2030 par rapport à 2015.

Tableau 6-1 Evolution de la population

Population	2015	2030
Rurale	14.882.928	27.765.710
Urbaine	3.607.842	6.434.601
Totale	18.490.770	34.200.311

Il convient de rappeler que la cible 7C qui consistait à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à un assainissement de base de l'OMD7 n'a été atteinte qu'en milieu urbain. La réalisation de l'ODD n°6 sera donc une tâche difficile qui va nécessiter un changement de paradigme de la part de tous les acteurs du secteur, mais notamment du MHA.

6.2. Atouts sectoriels

Le secteur de l'eau et l'assainissement au Niger montre aussi des éléments très encourageants qui nuancent clairement les contraintes et différencient le Niger de la plupart des pays de la sous-région :

- le paiement de l'eau est ancré dans les pratiques de la population rurale,
- le principe de la gestion déléguée est bien inséré dans les pratiques de la gestion communale ;
- le développement rapide d'un marché centré autour de l'AEP, notamment la gestion de l'eau ;
- Le branchement privé se développe rapidement dans le monde rural, même sans tarification spéciale ou mesures d'incitations.
- la mise en place d'AEP multi villages qui est un système permettant l'atteinte des ODD dans le monde rural ;
- L'existence de la SOPHAB ;
- L'existence de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale.

6.3. Réponses stratégiques aux défis sectoriels

Les défis majeurs et les réponses stratégiques retenues dans le PROSEHA sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 6-2 Réponses stratégiques aux défis sectoriels

Défis	Réponses stratégiques sectorielles
Leadership de l'Etat sur le financement du secteur	
Alignement sur un programme sectoriel unique sous le leadership du MHA Maîtrise des financements et leur utilisation Gestion du changement de paradigme	Mise en œuvre du PROSEHA Alignement des PTF sur l'approche programme ou mise en place du Mécanisme Commun de Financement Approche BPO généralisée dans le MHA Inscription des financements au DPPD
Efficacité de l'action publique	
respect de la programmation par tous les partenaires du secteur, Efficacité de la budgétisation et de la gestion financière à tous les niveaux du MHA, Fonctions de maîtrise d'ouvrage)	Mise en œuvre de la directive n°6/2009 de l'UEMOA relative à la structuration de l'action publique, Focalisation de l'administration centrale sur les fonctions stratégiques / régaliennes / structurantes (avec les moyens nécessaires) Respect de la programmation en mettant l'accent sur la transparence et la redevabilité des responsables Amélioration de la fiabilité de la planification des investissements Structuration et financement de la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique pour alimenter la réglementation et la régulation
Passage de la satisfaction des besoins à la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement	
réalisation des droits Protection et revendication des droits Changement d'attitudes des parties prenantes (détenteurs de droits et débiteurs d'obligations) Equité au niveau national sur la couverture des services et les prix	Intégration des principes de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (équité et non-discrimination ; transparence et accès à l'information ; participation et inclusion ; redevabilité et responsabilité ; durabilité et non-régression ; solidarité) dans tous les processus, pratiques ou opérations de gestion de l'eau et de l'assainissement Appui aux citoyens et usagers pour la protection et la revendication de leurs droits vis-à-vis des autorités publiques et des fournisseurs de services
Gestion de la transition du rural à l'urbain	
Satisfaction des nouveaux besoins de services d'eau et d'assainissement Adaptation des offres de services Equité nationale sur le prix de l'eau	Eventualité de création d'autres périmètres ; Autonomie du Bureau de régulation devant œuvrer sur l'équité nationale du prix de l'eau Alertes régulières des autorités sur les choix d'urbanisation et la maîtrise de leur mise en œuvre
Gestion du changement de paradigmes (service, droits humains)	
Internalisation des rôles et mandats des cadres du MHA Développement de nouvelles solutions opérationnelles	Promotion et valorisation des défenseurs des nouveaux paradigmes Application des textes sur le transfert de compétences et ressources Développement continu de solutions opérationnelles
Capacités sectorielles (compétence et effectif des ressources humaines) pour la mise en œuvre du programme	
Administration Collectivités Opérateurs / prestataires de services	Investissements significatifs dans le développement des capacités Alignement des opportunités formations avec les priorités du secteur

Défis		Réponses stratégiques sectorielles							
Financement du secteur									
Couverture des besoins de financement Durabilité des solutions de financement		Mobilisation de financements durables auprès d'un spectre large de partenaires pour résilience du secteur à la réduction de l'aide (ressources domestiques, solidarité, PPP, etc.) Promotion de l'approche marchande pour l'hygiène et l'assainissement familial et collectif							
Effectivité de la GIRE									
Réponses adaptées et dans les délais aux risques de dégradation des ressources Réponses adaptées et dans les délais à la demande croissante (régulation, optimisation, etc.)		Priorisation de la GIRE dans l'agenda sectoriel Recherche active de financement (y compris l'exploration des financements liés à l'adaptation aux changements climatiques)							
Satisfaction des besoins en eau en considérant la croissance du cheptel									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cheptel</th> <th>2015</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total UBT</td> <td>42 millions</td> <td>80 millions</td> </tr> </tbody> </table>		Cheptel	2015	2030	Total UBT	42 millions	80 millions	Mise en œuvre de la SNHP	
Cheptel	2015	2030							
Total UBT	42 millions	80 millions							
Professionnalisation de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement									
Exploitation efficace et efficiente des ouvrages Services efficaces et efficients d'IEC pour le changement de comportement Contribution de la gestion des services eau et assainissement à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté		Opérationnalisation du suivi et de la régulation du service public AEPA Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes (par terroir) dans les métiers de l'eau et de l'assainissement Promotion et professionnalisation d'entreprises nationales dans la gestion déléguée des systèmes d'AEP Financement significatif de la formation et de l'encadrement des jeunes entreprises Marketing de l'assainissement							

7. Structuration et phasage du PROSEHA

7.1. Structuration du PROSEHA

Le ministère connaît une progression régulière depuis 2003 dans la mise en œuvre de l'approche programme. Le MHA est ainsi bien placé pour répondre à la directive de l'UEMOA et des critères de l'OCDE. Le MHA a une expérience de plusieurs années de BPO et DPPD qui sera mise au profit du PROSEHA et notamment pour la multiplication des réalisations pour l'atteinte des ODD.

Le PROSEHA est structuré en 5 sous-programmes correspondant à chacun des objectifs spécifiques :

- Le sous-programme Alimentation en Eau Potable
- Le sous-programme Hygiène et Assainissement
- Le sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau (CSPRE)
- Le sous-programme Gouvernance
- Le sous-programme Hydraulique Pastorale

Les quatre premiers sous-programmes correspondent à l'alignement existant sur la réforme des finances publiques définissant le cycle budgétaire et les outils selon la directive N°6/2009 de l'UEMOA. La directive permet cinq sous-programmes et il est convenu d'élever l'hydraulique pastorale en un cinquième sous-programme du MHA.

Tous les sous-programmes font partie intégrante des responsabilités du MHA et couvrent la totalité du mandat du Ministère. Néanmoins tous les sous-programmes ne peuvent être menés en vase clos et requièrent tous une intensification de la collaboration interministérielles afin d'atteindre les objectifs ODD et l'objectif global de la SDDE pour le sous-programme hydraulique pastorale. Les principaux ministères partenaires sont ; le ministère des finances, les ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage, de l'énergie, des mines et du pétrole.

7.2. Phasage

La mise en œuvre du PROSEHA est échelonnée en trois phases consécutives de 5 ans chacune dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

Phase 1 : Démarrage | De la date de lancement en 2016 au 31/12/2020

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'urgence pour le bouclage du financement de la phase 1

Etablissement de la situation de référence basée sur les indicateurs du PROSEHA

Elaboration de la politique nationale de l'eau sur la base des enjeux de l'ODD6 ;

Elaboration de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement.

Effectivité de la transition des EPEM aux MD

Maîtrise des modalités d'action publique pour l'assainissement familial basique quasiment sans subvention des équipements | Maîtrise des modalités de promotion des ouvrages d'assainissement collectif et public

Equité de l'accès aux niveaux interrégional et intercommunal | Maîtrise et respect de la programmation (communale, régionale et nationale)

Effectivité de la régulation | Généralisation et efficacité de la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement

Opérationnalisation des UGE prioritaires avec les instruments de la GIRE

Développement des capacités

Etudes sur les mesures structurelles innovantes pour l'efficacité et le financement des phases 2 et 3

Phase 2 : Décollage | Du 01/01/2021 au 31/12/2025

Intensification des investissements MD et de la promotion de l'assainissement basique

Effectivité et efficacité de la GIRE dans les UGE prioritaires

Généralisation des UGE à l'échelle nationale

Mise en œuvre des mesures structurelles innovantes pour l'efficacité et le financement

Développement des capacités

Phase 3 : Stabilisation | Du 01/01/2026 au 31/12/2030

Intensification des investissements en ménages desservis et de la promotion de l'assainissement optimal

Efficacité de la GIRE à l'échelle nationale

Figure 7-1 Principales caractéristiques des 3 phases du PROSEHA

Le PROSEHA présente de façon détaillée et opérationnelle le contenu de la phase 1 (2016 à 2020). Les contenus des phases 2 et 3 y sont présentés de façon sommaire. Les contenus détaillés et opérationnels (activités et budgets détaillés) des phases 2 et 3 seront développés aux moments spécifiques de leurs démarrages (2020 et 2025), sur la base des évaluations de performances de la phase antérieure et en tenant compte des évolutions du contexte de mise en œuvre du programme. Les évolutions des prix unitaires et du taux d'inflation seront aussi incorporées dans les mises à jour.

Le PROSEHA fait l'objet d'une programmation et budgétisation annuelles pour chaque phase quinquennale. Les items de la budgétisation sont les mêmes que ceux du BPO et du DPPD. Cette structuration permet la déclinaison du budget de chaque phase du PROSEHA, sous la forme de BPO et du DPPD triennaux pour la mise en œuvre.

7.3. Chantiers transversaux

L'atteinte des ODD requiert que le secteur et ses partenaires revoient fondamentalement les procédures et modalités de fonctionnement afin de démarrer au cours la phase 1, de préparer le décollage durant la phase 2 et la stabilisation durant la phase 3.

Les procédures et modalités de fonctionnement seront mises en œuvre dans les 5 sous-programmes. Chaque sous-programme consiste à l'atteinte des objectifs opérationnels et résultats, mais beaucoup d'activités nécessiteront une forte coordination entre sous-programmes et sont de fait transversales au sein du MHA. La figure ci-dessous illustre cette situation. Les deux chantiers transversaux doivent être perçus comme les principaux facteurs d'efficacité des activités et auront un impact majeur dans les sous-programmes.

En transférant la maîtrise d'ouvrage au niveau communal, le MHA devra réorienter une grande partie de ses activités actuelles sur des fonctions régaliennes notamment dans ; le suivi de la ressource, la budgétisation/programmation, le suivi/évaluation, le monitoring des indicateurs, le lobbying politique pour la recherche de financement, la GIRE... Il incombera aux responsables du ministère d'assurer **le leadership du MHA** par la conduite du changement au sein du MHA et des sous-programmes et dans les relations avec ses partenaires. Le lancement du projet d'appui institutionnel a été programmé pour être un des leviers importants pour la mise en route de cette conduite du changement, mais la recherche de financement supplémentaire est nécessaire.

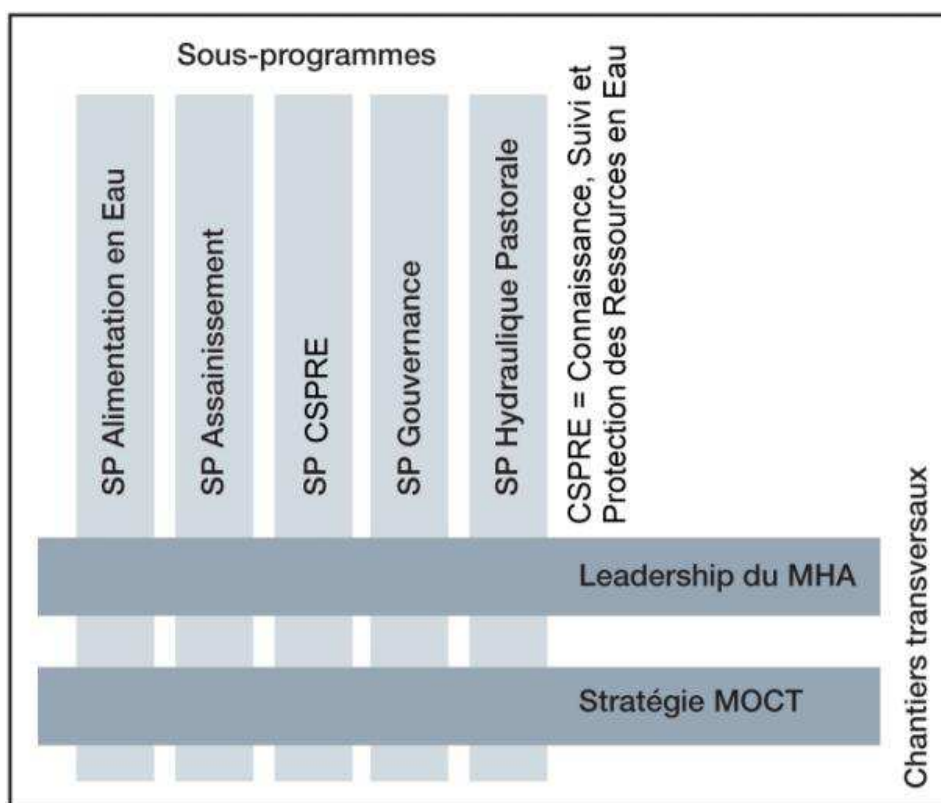


Figure 7-2 Sous-programmes et chantiers transversaux du PROSEHA

Avec l'ampleur des ambitions, notamment l'atteinte de l'OS14 axé sur la participation citoyenne et les décrets de janvier 2016 sur le transfert de compétences aux collectivités territoriales, l'effectivité et la mise en œuvre de la **stratégie MOCT** au sein du secteur par les partenaires du secteur sera un des chantiers transversaux pour notamment la phase 1. Ce chantier transversal résultera en une multitude de liaisons de travail inter et extra ministériel dans une multitude de domaines; alimentation en eau, assainissement, hydraulique pastorale, décrets et textes d'applications à mettre en place, circuit financier, mise en place d'agents communaux avec l'éventualité de redéploiement de staff, formation avec un appui important aux communes et conseils régionaux...

Outre la faible capacité des communes, ce chantier comporte le défi supplémentaire de ne pas avoir une entité entièrement responsabilisée au sein du MHA pour la conduite de ce changement.

7.3.1. Leadership du MHA

Comme indiqué dans plusieurs documents, le MHA devra renforcer son leadership sectoriel pour être en mesure de mener efficacement l'atteinte de l'objectif du gouvernement pour le secteur eau et assainissement pour 2021 et des ODD pour 2030.

En réponse à la problématique des disparités entre les régions et communes après la mise en œuvre des OMD, la phase 1 du PROSEHA focalisera en priorité la réduction des disparités dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

Une des activités centrales du leadership du MHA est sa capacité à assurer une programmation et une budgétisation de toutes les activités du MHA introduites dans un BPO bien argumenté afin de d'obtenir l'adhésion du gouvernement et des PTF. Le processus de planification/programmation/budgétisation est une continuation de celui expérimenté depuis plusieurs années. Néanmoins le respect des étapes d'arbitrage pour les activités d'alimentation en eau potable et d'assainissement sera étendu en conformité avec le schéma présenté ci-dessous. Le MHA aura en outre à incorporer l'hydraulique pastorale dans le BPO.

Les Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) constituent la base pour la détermination des besoins en services individuels ou collectifs d'eau potable et d'assainissement émanant des communes. Ils sont aussi la base pour une programmation ascendante dans l'élaboration du BPO. Les PLEA seront réalisés et exécutés par les communes avec une assistance technique des DRHA jusqu'à l'opérationnalisation des UGE qui sont les instances pertinentes pour gérer les investissements structurants liés à la gestion des ressources en eau. Une fois la loi des finances votée, le DPPD résultant sera communiqué et arbitré de manière descendante en impliquant les mêmes entités que pour la programmation ascendante.

Le BPO et notamment le budget pour l'investissement en infrastructures réservera annuellement 15% du budget total pour des activités non incorporées à la programmation émanant des PLEA. Il servira aux réhabilitations durant la phase 1, aux interventions d'urgences et appui à certaines communes structurellement déficitaires.

L'arbitrage au niveau central requiert une mise à jour systématique des bases de données permettant un suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement.

Le MHA aura en outre la responsabilité de s'assurer durant la mise en œuvre du PROSEHA le changement d'attitudes des partenaires du secteur sur le respect des détenteurs de droits.

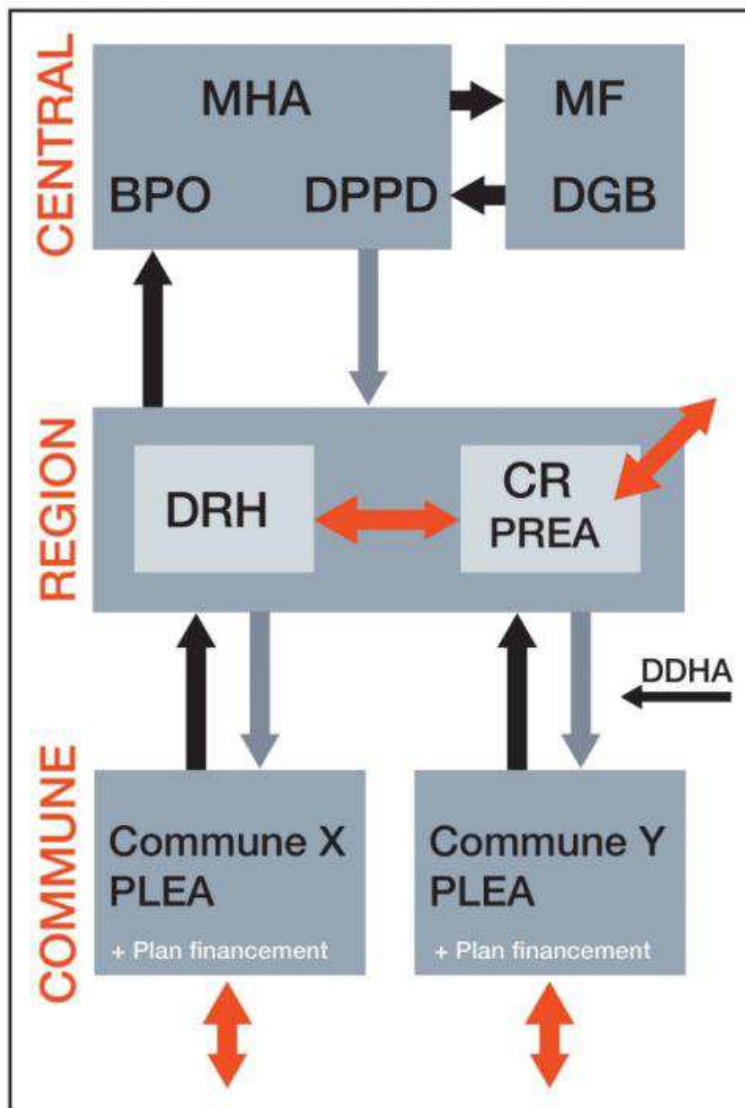


Figure 7-3 La programmation ascendante et descendante du PROSEHA

Il est certain que la population nigérienne et notamment la société civile sera à l'écoute de la tendance mondiale de l'intégration de l'AFDH. La recherche de l'équité (et la non-discrimination) est l'orientation majeure des priorisations durant la phase 1. La participation et l'inclusion prennent leur point de départ dans la mise à jour des PLEA comme base à toute programmation. La redevabilité et la responsabilité seront assurées par les instances d'arbitrages associant les professionnels du secteur et les élus ainsi que la diffusion des résultats des arbitrages.

Dans le cadre de la régulation du secteur, le MHA travaillera sur l'indépendance de l'organe de régulation.

Le PROSEHA nécessite un changement de paradigme dans la recherche de financement. Les besoins en financement sont énormes et dépassent actuellement de loin les capacités et volontés actuelles des PTF susceptibles de participer à une approche programmatique. Il sera nécessaire d'identifier et nourrir un éventail d'options de financement.

A cet effet, une unité d'analyse stratégique et prospective sera mise en place au niveau du SG. Son travail, consistera essentiellement à développer et suivre l'expérimentation des solutions pour l'efficacité et le financement durable du secteur autant au niveau national qu'au niveau des collectivités territoriales.

7.3.2. Stratégie MOCT

La maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales s'exerce à deux niveaux :

- Au niveau communal

Elle reposera sur la mise en œuvre du Service Municipal Eau et Assainissement (SMEA). Ce service doit disposer d'agents qualifiés, de moyens matériels (mobiliers et immobiliers), d'un budget de fonctionnement conséquent et enfin d'un plan de travail structuré avec des livrables précis qui couvrent les différentes compétences des municipalités (planification, mobilisation des financements, supervision des opérateurs de services, régulation, etc.). Pour permettre aux communes d'assurer pleinement ces responsabilités, il est donc important de mettre en place un dispositif efficace et permanent d'assistance technique et de contrôle des performances. Cette assistance technique et ce contrôle seront assurés par les Directions Départementales de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DDHA) qui à leur tour devront disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur mission. Ces performances des DDHA seront suivies et contrôlées par les DRHA.

- Au niveau régional

La maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales incombe aux conseils régionaux dont le principal mandat dans le cadre du PROSEHA est l'arbitrage des allocations budgétaires nationales entre les communes pour les investissements publics.

Ces arbitrages seront faits sur la base de critères de performance des communes en garantissant l'équité. Les conseils régionaux sont en outre les Maîtres d'Ouvrage pour la réalisation du sous-programme hydraulique pastorale conformément à la réglementation en vigueur.

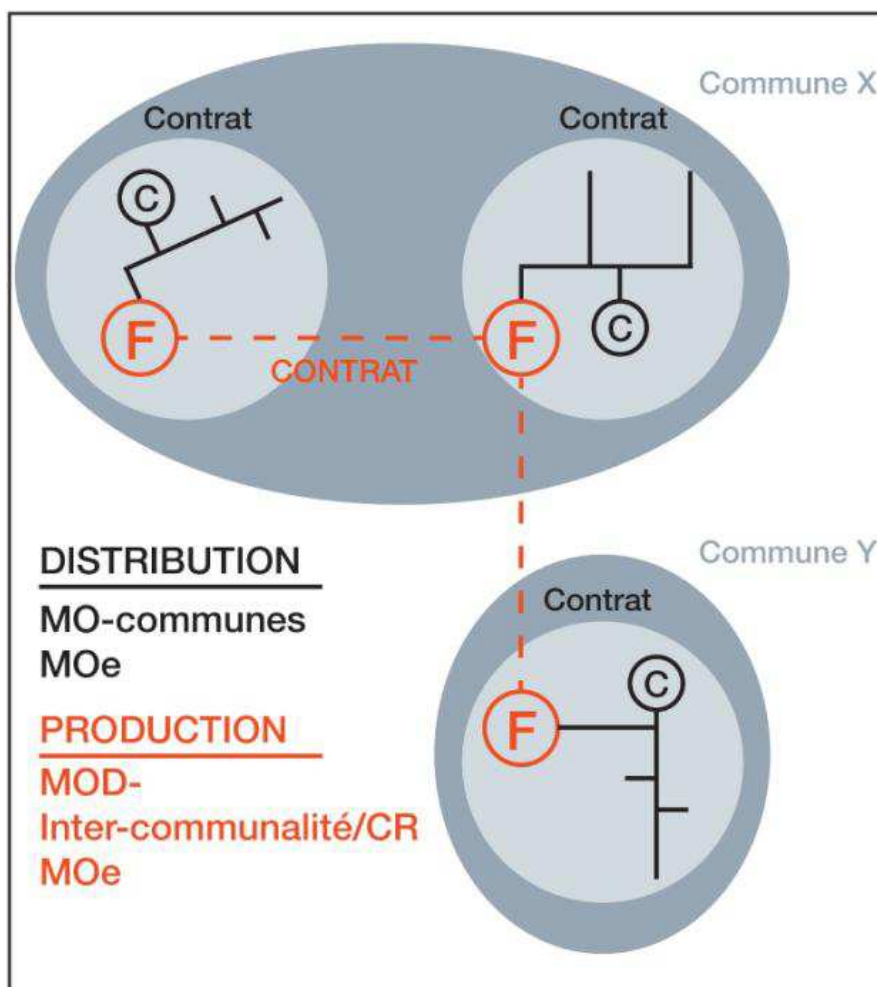
L'atteinte des objectifs spécifiques du PROSEHA passe par plusieurs étapes durant la période 2016-2030. Ces étapes sont structurées autour des capacités des principaux acteurs impliqués directement dans la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Ainsi, au même titre que les cibles en termes de taux d'accès, il est défini pour chacun de ces acteurs, des cibles en termes de performance qui garantissent la pérennité des taux d'accès atteints.

Tableau 7-1 Cibles par phases du PROSEHA pour les principaux acteurs

Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Objectif de performance		
Les collectivités territoriales assurent pleinement et efficacement la gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement conformément à la réglementation		
Les communes assurent la gestion des contrats de délégation assurent la promotion de l'assainissement élaborent les PLEA au plus tard en 2017 mettent en gestion déléguée 100% des systèmes mini-AEP (y compris	Les communes et intercommunalités assurent la gestion des contrats de délégation assurent la MO des investissements assurent la mise à jour annuelle des PLEA comme outil de planification BPO	Les communes et intercommunalités assurent la gestion des contrats de délégation assurent la MO des investissements assurent la mise à jour annuelle des PLEA comme outil de planification BPO

Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
les PEA) conformément à la réglementation		assurent la négociation directe des ressources financières au niveau central
Les DDHA assurent l'appui conseil aux communes sur la MO assurent le suivi-évaluation et le respect de la réglementation dans le secteur au niveau du département	Les DDHA assurent l'appui conseil aux communes sur la MO assurent le suivi-évaluation et le respect de la réglementation dans le secteur au niveau du département	Les DDHA assurent l'appui conseil aux communes sur la MO assurent le suivi-évaluation et la régulation du secteur au niveau du département
Les conseils régionaux assurent la MO sur l'hydraulique pastorale	Les conseils régionaux ; assurent la MO sur l'hydraulique pastorale	Les conseils régionaux ; assurent la MO sur l'hydraulique pastorale
Les Directions régionales ; assurent le respect de la liste prioritaire des PLEA dans les allocations budgétaires assistent les conseils régionaux ou intercommunalités pour la MOD des travaux de production des investissements en AEP	Les Directions régionales ; assurent l'équité dans les allocations budgétaires en concertation avec les conseils régionaux assistent les conseils régionaux ou intercommunalités pour la MOD des travaux de production des investissements en AEP	Les Directions régionales ; assurent le suivi-évaluation et la régulation du secteur au niveau de la région assurent l'arbitrage en cas de conflits sur les priorités au niveau régional

Figure 7-4 Deux types de contrats travaux et la responsabilité de la Maître d'Ouvrage



Les solutions principales adoptées pour développer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sont les suivantes :

- Pour répondre à l'impératif d'économie d'échelle et de partage de la ressource en eau entre les zones de grande disponibilité et les zones de faible disponibilité, il est nécessaire que la réalisation des ouvrages de production soit assurée à l'échelle d'un regroupement de communes tandis que la réalisation des ouvrages de distribution peut rester à l'échelle de chaque commune. Les communes devraient donc privilégier l'option de déléguer la maîtrise d'ouvrage à des intercommunalités ou aux conseils régionaux. Les intercommunalités ou conseils régionaux bénéficieront de l'assistance technique des DRH/A pour exercer cette maîtrise d'ouvrage déléguée. Les ouvrages de production partagés entre les communes nécessitant d'être programmés et donc inscrits dans les plans régionaux d'eau et d'assainissement (PREA), les DRH/A apporteront leur assistance technique aux conseils régionaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des PREA.
- Elaboration de dossier descriptif spécifique pour chaque fonction et du mode opératoire exhaustif de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et les fonctions d'appui des services techniques déconcentrés (codification exhaustive des tâches et des procédures)
- Les enjeux financiers dans la gestion de l'eau nécessitent une évolution dans le système de délégation et des modalités de transfert des ressources financières qui devront répondre aux principes d'audit des dépenses publiques communales du SPE
- Développement/renforcement des capacités pour l'exercice efficace des fonctions spécifiques (maîtrise d'ouvrage et fonctions d'appui/contrôle)
- Mise en place des instances et procédures opérantes de recours et plaintes ainsi qu'une codification des sanctions pour les cas de vide juridique
- Donner les moyens aux AUE pour exercer une pression libre et objective sur les délégataires et autorités communales (clarifier les procédures de recours ou de plaintes, les instances d'examen objectif des plaintes, les sanctions des fautifs, etc.)
- Promouvoir la culture de la responsabilité pénale et de la sanction (en rupture avec la pratique actuelle de l'impunité ou de la passivité/inaction)
- Donner les moyens matériels et financiers aux services techniques déconcentrés pour exécuter efficacement leurs fonctions (par exemple des réunions régulières de suivi avec les parties prenantes de la gestion déléguée qui devraient être financées sur les recettes du SPE)
- Développer des réponses stratégiques pour la consommation de l'eau potable dans les zones à ressources alternatives au SPE (nappes à faible profondeur) : Promotion de l'utilisation des pastilles de chlore et investissements dans le SPE en fonction de l'évolution de la demande solvable : sensibilisations et pressions, conditionnalité pour l'accès à d'autres services, etc.

8. Prérequis, risques et mesures d'atténuation

8.1. Prérequis pour 2016

Le MHA incorporera les prévisions du sous-programme de l'hydraulique pastorale dans le BPO.

En attendant la programmation ascendante émanant des PLEA, le MHA basera le BPO sur la liste des centres et villages prioritaires du PN-AEPA dans l'optique de corriger les disparités. Cette programmation a pour but principal d'engager sérieusement la recherche de l'équité sur tout le territoire en 2020.

En fonction des régions émanant de cette programmation, le recrutement de maîtres d'œuvre pour les régions concernées devra être lancé dès 2016.

Le MHA engagera l'élaboration de la Politique de l'eau avec une prise en compte des compétences transférées aux collectivités territoriales, des principes de l'approche fondée sur les droits humains (y compris les orientations pour l'équité du prix de l'eau), le recentrage des activités du MHA, l'indépendance de la structure chargée de régulation du secteur.

Sur la base des nouveaux indicateurs définis pour le suivi de l'ODD n°6, il est important d'établir la **situation de référence** qui servira de base pour le suivi du PROSEHA. Cette situation de référence concernera les indicateurs de performance du PROSEHA conformément à leurs définitions spécifiques et aux indications méthodologiques déterminées par la communauté internationale. Ceci facilitera l'intégration des données du Niger dans les dynamiques internationales, condition essentielle pour la mobilisation des financements extérieurs autant sous forme de dons que sous forme de prêts. L'établissement de la situation de référence sera une contribution essentielle pour l'élaboration des PLEA qui permettront au secteur de s'inscrire dans une programmation ascendante régulière.

Enfin, le dernier prérequis qui n'est certainement pas, le moindre est la mobilisation du financement pour la phase 1 du PROSEHA. Il est donc urgent de mettre en place une unité interministérielle constituée du MHA et des Ministères en charge du Plan et des Finances en vue d'élaborer un plan d'actions pour la mobilisation des ressources financières.

8.2. Risques et mesures d'atténuation

Tableau 8-1 Principaux risques

Les principaux risques et mesures d'atténuation sont résumés dans le tableau suivant :

Risques	Mesures d'atténuation
Résistance des professionnels aux changements de paradigmes (services, droits humains, etc.)	Information, sensibilisation des professionnels Fermeté et exemplarité des responsables et autorités
Faible portage politique des changements de paradigmes	Renforcement de la société civile pour une meilleure influence des débats stratégiques
Insuffisance des financements	Révision des prévisions pour la phase 1 Accélération de la mise en place et des travaux de l'unité d'analyse stratégique et prospective
Faible alignement des PTF sur les procédures nationales d'investissement public	Affirmation du leadership de l'Etat, Renforcement du dialogue avec les PTF pour l'alignement sur les procédures nationales Transparence (diffusion publique) des informations sur l'alignement des PTF
Insuffisance des compétences techniques internes nécessaires (structures publiques centrales, structures publiques déconcentrées, collectivités territoriales, secteur privé, etc.)	Révision des prévisions pour la phase 1 Accélération des investissements pour le développement des capacités aux niveaux les plus vulnérables Optimisation de l'utilisation des ressources humaines disponibles Renforcement de l'assistance technique externe si nécessaire
Crises politiques ou sécuritaires Urbanisation hors prévisions officielles Accroissement démographique	Révision des prévisions

9. Sous-programme Alimentation en Eau Potable

L'objectif du sous-programme est à l'horizon 2030, d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. Cet objectif se réalise à travers deux objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel n°11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable **en milieu rural** à travers 4 types d'actions :
 - La réalisation des ouvrages pour le développement des services pour les ménages, les établissements scolaires et les formations sanitaires ;
 - La gestion efficace des services
 - Le financement durable des investissements
 - La régulation efficace des services de l'hydraulique villageoise
- Objectif opérationnel n°11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable **en milieu urbain** à travers 4 types d'actions
 - La réalisation d'ouvrages pour le développement des services dans les centres concédés jusqu'en 2015
 - La réalisation d'ouvrages pour le développement des services dans les nouveaux centres à concéder
 - Le maintien de l'équilibre financier de l'hydraulique urbaine
 - La régulation efficace des services de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine

Le Niger a pris l'option d'assurer le service d'eau potable essentiellement par des infrastructures qui garantissent l'accès par le truchement du robinet. La notion de Ménage Desservi est développée comme principale unité de planification des besoins en nouveaux ouvrages de distribution d'eau potable. Elle permet d'accompagner la transition progressive des ouvrages collectifs de distribution (pompes à motricité humaine, bornes fontaines des adductions et postes d'eau autonomes) vers les branchements privés. Le principe est de veiller à ce que tous les investissements qui seront consentis dans le cadre du PROSEHA puissent permettre à terme de réaliser des branchements privés. Ainsi, les forages même destinés initialement à être équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) devront être dimensionnés pour pouvoir être équipés de pompes électriques et alimenter des réseaux AEP dans le futur. Les besoins en points d'eau sont donc estimés désormais en MD. Les études techniques de faisabilité en amont à l'exécution des travaux, permettront de déterminer les systèmes appropriés de production et de distribution.

Les caractéristiques d'un MD au Niger sont les suivantes :

- Nombre d'usagers : 10 personnes
- Consommation spécifique : 20L par personne par jour en zones rurales ; 75L par personne par jour en zones urbaines
- 1 EPEM (ancienne unité de planification) = 25 MD
- 1 Borne Fontaine = 2 EPEM = 50 MD

Objectif opérationnel n°11a : hydraulique villageoise

L'hydraulique villageoise couvre l'ensemble des localités du périmètre non concédé à la SPEN et transférable aux Collectivités Territoriales.

Le financement durable de l'hydraulique villageoise est un enjeu majeur du PROSEHA compte-tenu de la dépendance actuelle du secteur vis-à-vis de l'APD. La mobilisation du financement passe par la mise en œuvre efficace de sources pérennes de financement pour le développement et la gestion des services d'eau potable en milieu villageois. Il s'agit :

- des coûts d'investissements pour les travaux neufs (initiaux ou complémentaires à des systèmes existants)
- des coûts de maintenance majeure ou réhabilitation d'ouvrages existants
- des coûts d'exploitation et de maintenance courante des ouvrages existants
- des coûts de maîtrise d'ouvrage communale
- des coûts d'assistance technique et de contrôle de conformité aux communes
- des coûts de régulation des services
- des coûts de coordination et pilotage sectoriel
- des coûts des capitaux (intérêts liés aux remboursements des prêts)

La première phase du PROSEHA (2016-2020), représente une phase transitoire qui permettra de passer d'une logique d'ouvrages (équivalent-point d'eau moderne) à une logique de service de distribution d'eau potable (Ménages Desservis).

Les indicateurs précédemment utilisés par le sous-secteur seront donc toujours suivis et établis pendant la première phase du PROSEHA. En effet, ces derniers se calculent sur la base du recensement de la population et répondent donc bien aux besoins de mesure de l'accès à l'eau potable des populations. Pour rappel, ces indicateurs sont les suivants pour le milieu villageois :

- le **Taux de Couverture géographique (TCg)** : c'est le rapport en % entre la population vivant dans les localités disposant d'au minimum 1 PEM et la population totale de la zone considérée (commune, département, région, pays) ;
- le **Taux d'Accès théorique (TAt)** : c'est le rapport en % entre la **population desservie*** et la population totale de la zone considérée (commune, département, région, et pays). Cet indicateur théorique prend en compte dans son calcul tous les ouvrages potentiellement exploitables (à l'exception des ouvrages abandonnés et des ouvrages secs) ;
- **Taux de panne (TP)** : c'est le rapport entre le nombre d'ouvrages (PC, FPMH, mini-AEP, PEA, SPP) en panne et le nombre total d'ouvrages pour une zone considérée.

* **la population desservie** est calculée sur la base de 250 personnes desservies par EPEM (puits cimenté, PMH, ou robinet AEP) et 10 personnes par branchement particulier (BP). Elle est plafonnée au nombre d'habitants de la localité concernée.

Résultats attendus et actions

Tableau 9-1 Objectifs, résultats et actions de l'hydraulique villageoise

Objectif opérationnel	Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions 2030
11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu villageois	R1101 : le taux d'accès des populations aux services optimaux est de 25% (ménages desservis) et le taux d'accès des populations aux services basiques est de 50% (bornes fontaines, PEA)	A1101 : Réalisation de ouvrages pour desservir 665.000 nouveaux ménages (approximativement 500 Multi villages, 400 Mini AEP et 900 PEA)	R1101 : le taux d'accès des populations aux services optimaux est de 80% (ménages desservis) et le taux d'accès des populations aux services basiques est de 100% (bornes fontaines, PEA)	A1101 : Réalisation de ouvrages pour desservir 2.500.000 nouveaux ménages (approximativement 2500 Multi villages, 2100 Mini AEP et 2000 PEA)
	R1102 : 80% des communes et délégataires de services satisfont les critères de performances déterminés dans le cadre règlementaire	A1102 : Assistance technique et renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance efficaces de 80% de l'ensemble des ouvrages d'AEP	R1102 : 100% des communes et délégataires de services satisfont les critères de performances déterminés dans le cadre règlementaire	A1102 : Assistance technique et renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance efficaces de l'ensemble des ouvrages d'AEP
	R1103 : 100% des textes législatifs et règlementaires du secteur sont appliqués (y compris une tarification pour le milieu rural respectant les principes de non-discrimination et de solidarité)	A1103 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'extension des compétences et opérations du BRHU /SU aux problématiques de l'hydraulique villageoise	R1103 : 100% des textes législatifs et règlementaires du secteur sont appliqués (y compris une tarification pour le milieu rural respectant les principes de non-discrimination et de solidarité)	A1103 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'extension des compétences et opérations du BRHU /SU aux problématiques de l'hydraulique villageoise
	R1104 : le taux d'accès des élèves au service basique d'eau potable est de 50%	A1104 : Réalisation des ouvrages pour desservir les établissements scolaires	R1104 : le taux d'accès des élèves au service basique d'eau potable est de 100%	A1104 : Réalisation des ouvrages pour desservir les établissements scolaires
	R1105 : le taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'eau potable est de 50%	A1105 : Réalisation des ouvrages pour desservir les formations sanitaires	R1105 : le taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'eau potable est de 100%	A1105 : Réalisation des ouvrages pour desservir les formations sanitaires

Tableau 9-2 Situation de l'hydraulique villageoise en fin 2015

	Ouvrages en milieu rural au 31 décembre 2015								Existants	Ménages	Pannes
	non abandonnés, nombre en EqPEM								PC/FPMH	desservis	PC et FPMH
	PC		FPMH		MINI AEP		PEA		non ODD	2015	à réhabiliter
	Nombre total	Taux de panne %	Nombre total	Taux de panne %	Nombre totalEqPEM	Nombre total Mini AEP	Nombre totalEqPEM	Nombre total PEA			
AGADEZ	645	12	120	18	258	26	17	2	19125	6 875	114
DIFFA	1 196	13,6	138	9,2	290	30	31	5	33350	8 025	202
DOSSO	3 053	6	1 829	20	1 992	196	130	28	122050	53 050	652
MARADI	4 166	8	1 467	9	2 526	238	48	12	140825	64 350	507
NIAMEY	36	0	48	6	1	0	3	12	2100	100	3
TAHOUA	2 621	15	517	27	2 372	196	100	29	78450	61 800	654
TILLABERI	2 665	10	2 767	13	1 097	151	182	30	135800	31 975	710
ZINDER	1 854	9	3 186	14	1 515	81	62	19	126000	39 425	702
NIGER	16 236	9,9	10 072	15	10 051	918	573	137	657 700	265 600	3544

Tableau 9-3 Ménages à desservir en 2030 en hydraulique villageoise

Région	Pop 2014	Pop 2030	Besoins Ménages 2030	Ménages desservis 2015	Ménages à desservir
AGADEZ	254.949	448.961	44.896	6 875	38 021
DIFFA	549.090	1.144.960	114.496	8 025	106 471
DOSSO	1.854.736	2.840.594	284.059	53 050	231 009
MARADI	3.083.942	5.515.264	551.526	64 350	487 176
NIAMEY	-	-	-	100	
TAHOUA	3.135.988	6.439.933	643.993	61 800	582 193
TILLABERI	2.661.038	4.404.801	440.480	31 975	408 505
ZINDER	3.343.185	6.971.197	697.120	39 425	657 695
TOTAL	14.882.928	27.765.710	2.776.571	265 600	2 511 071

Tableau 9-4 Coûts de réalisation des ménages à desservir par région

Régions	Ménages à desservir	Coût/Ménage	Coûts de réalisation
		FCFA	FCFA
AGADEZ	38 000	660.000	25 080 000 000
DIFFA	105 000	660.000	69 300 000 000
DOSSO	230 000	520.000	119 600 000 000
MARADI	485 000	520.000	252 200 000 000
NIAMEY		495.000	-
TAHOUA	580 000	605.000	350 900 000 000
TILLABERI	407 000	495.000	201 465 000 000
ZINDER	655 000	575.000	376 625 000 000
TOTAL	2.500.000		1 395 170 000 000

Le budget établi est défini à partir d'un prix unitaire par ménage avec une variation par région. Sur la base d'une estimation moyenne de 750 ménages par AEP multi villages, 250 ménages par mini AEP simples et 75 ménages par PEA, le total de 2.500.000 ménages à réaliser d'ici 2030 correspond environ à la réalisation de 2200 AEP multi village, 1800 mini AEP simples et 2000 PEA.

Pour l'atteinte des ODD, l'ordre de priorité est le suivant :

- ① AEP multi villages
- ② mini AEP simple
- ③ PEA

L'accès à la ressource est le facteur limitant primaire par rapport à l'établissement de l'ordre de priorité. La programmation détaillée des travaux et le choix de l'infrastructure faisable sera partie intégrante du travail des DRHA. Durant la phase 1 du PROSEHA le point de référence sera la liste prioritaire du PNAEPA 2011-2015. Ensuite, la planification prendra son point de départ à partir des PLEA des communes.

Phase 1 (2016-2020) :

La première phase du PROSEHA est une phase transitoire durant laquelle les principes des ODD devront être appropriés et mis en œuvre progressivement. Cette phase doit aussi permettre de réduire les disparités inter et intra régionales. C'est pourquoi, l'objectif est d'atteindre les mêmes taux d'accès à l'eau potable dans toutes les régions, notamment le TAt et le taux d'accès à un service basique d'eau potable : ce dernier taux représente la proportion de la population rurale qui a accès à une AEP ou un PEA. A l'horizon 2020, l'objectif est d'atteindre un taux de 50 % dans toutes les régions.

Le tableau suivant détermine le nombre d'ouvrages à construire (mesuré en MD) dans chaque région pour atteindre cet objectif.

Tableau 9-5 Ménages à desservir en 2020 (Phase 1) en hydraulique villageoise

Région	Pop 2014	Pop 2020	Besoins MD 2020 (50%)	Ménages desservis 2015	Programmation Ouvrages 2020 (MD)
AGADEZ	254 949	313 906	15 695	6 875	8 820
DIFFA	549 090	718 720	35 936	8 025	27 911
DOSSO	1 854 736	2 157 544	107 877	53 050	54 827
MARADI	3 083 942	3 804 378	190 219	64 350	125 869
NIAMEY	-	-	-	100	
TAHOUA	3 135 988	4 052 715	202 636	61 800	140 836
TILLABERI	2 661 038	3 208 706	160 435	31 975	128 460
ZINDER	3 343 185	4 360 951	218 048	39 425	178 623
TOTAL	14 882 928	18 616 920	930 846	265 600	665 346

Le nombre total de Ménages à Desservir (MD) par des nouvelles AEP ou PEA représente :

$$665.346 / 25 = 26.614 \text{ EPEM}$$

Pour atteindre l'objectif de 30.000 EPEM à l'horizon 2020 (cf **Programme de la renaissance acte 2 / Chapitre VII**), 3386 EPEM supplémentaires seront construits (PC ou FPMH) dans le cadre d'urgences, de cas spécifiques et de programmes en cours. Pour un cout unitaire moyen de 15 millions de Fcfa par EPEM, cela représente un cout d'environ 51 milliards de Fcfa en sus du programme de ménages à desservir (MD).

De plus, durant la phase 1 (2016-2020), des réhabilitations seront effectuées sur la base des taux de pannes par région à la date du 31 décembre 2015 et totalisent les coûts suivants :

Tableau 9-6 Coûts de la réhabilitation

Région	PC/FPMH	Coût/réhabilitation	Coûts (Fcfa)
AGADEZ	135	7.500.000	1.013.962.500
DIFFA	172	6.900.000	1.186.082.400
DOSSO	745	5.700.000	4.245.930.000
MARADI	438	5.225.000	2.291.058.000
NIAMEY	7	5.175.000	36.240.525
TAHOUA	632	6.050.000	3.824.568.000
TILLABERI	1.586	5.400.000	8.565.037.200
ZINDER	753	6.037.500	4.543.261.013
Total	4.468		25.706.139.638

Toutes ces activités supplémentaires représentent environ 15% du budget prévisionnel et constitue la réserve d'urgence à disposition du MHA hors programme.

Tableau 9-7 Coût total des ménages à desservir en hydraulique villageoise

Budget		phase 1 : 2016-2020	phase 2 : 2021-2025	phase 3 : 2026-2030	Total
Ménages à desservir	Nombre	655.246	917.377	917.377	2.500.000
Travaux	FCFA	372 000 000 000	512 000 000 000	512 000 000 000	1 396 000 000 000
Ingénierie sociale	FCFA	30 000 000 000	41 000 000 000	41 000 000 000	112 000 000 000
Etudes et contrôle	FCFA	37 000 000 000	51 000 000 000	51 000 000 000	139 000 000 000
Renforcement capacités institutionnelles	FCFA	500.000.000	500.000.000	500.000.000	1.500.000.000
Renforcement capacités techniques	FCFA	500.000.000	500.000.000	500.000.000	1.500.000.000
Total	FCFA	440 000 000 000	605 000 000 000	605 000 000 000	1 650 000 000 000

Tableau 9-8 Coûts totaux par phase pour l'hydraulique villageoise

Actions	Phase 1 :2016- 2020 Montant	Phase 2 : 2021- 2025 Montant	Phase 3 : 2026- 2030 Montant	Coût total
Objectif opérationnel 11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu villageois				
A1101 : Réalisation de ouvrages pour desservir 2.500.000.000 nouveaux ménages, établissements scolaires et (approximativement 2200 Multi villages, 1800 Mini AEP et 2000 PEA)	440 000 000 000	605 000 000 000	605 000 000 000	1 650 000 000 000
A1102 : Assistance technique et renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance efficaces de l'ensemble des ouvrages d'AEP	10.000.000.000	10.000.000.000	10.000.000.000	30.000.000.000
A1103 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'extension des compétences et opérations du BRHU /SU aux problématiques de l'hydraulique villageoise	10.000.000.000	5.000.000.000	5.000.000.000	20.000.000.000
Travaux d'urgence dont réhabilitations (15%)	80.000.000.000			80.000.000.000
Total	540 000 000 000	620 000 000 000	620 000 000 000	1 780 000 000 000

Objectif opérationnel n°11b : hydraulique urbaine

L'hydraulique urbaine couvre les centres du périmètre concédé à la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et non transférable aux collectivités territoriales suite à la réforme dont l'objectif principal est de bâtir un sous-secteur capable de s'autofinancer et d'assurer à moindre coût l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des populations vivant dans les centres urbains à l'horizon 2030.

L'atteinte de l'objectif opérationnel n°1 passe par plusieurs étapes durant la période 2016-2030 :

- L'extension du périmètre aux 19 centres prévus pour 2015 élargie à tous les chefs-lieux de département à l'horizon 2020 ;
- La réduction du quart le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en 2015 à l'horizon 2020 et accès universel à l'eau à l'horizon 2030 pour les centres actuellement affermé à la SEEN (54 centres) ;
- La réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau à l'horizon 2020, du quart à l'horizon 2025 et accès universel pour les nouveaux centres (16 centres + 40 centres) intégrés au périmètre à partir de 2030 ;
- A l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau dans les proportions 85% par branchements individuels et 15% par bornes fontaines pour les centres du périmètre actuellement affermé à la SEEN (54 centres) et dans un rapport de 70% et 30% pour les 75 nouveaux centres

Résultats attendus et actions

Tableau 9-9 Objectif, résultats et actions pour l'hydraulique urbaine

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions (1 ^{ère} phase)	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
Objectif opérationnel 11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain			
R1106 : Dans les 54 centres concédés 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 80 % et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 95 %	A1106 : Augmentation des capacités de production et de stockage ; Développement des réseaux de desserte ; Densification des réseaux existants	R1106 : Dans les 54 centres concédés 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 100 % et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100%	A1106 : Augmentation des capacités de production et de stockage ; Développement des réseaux de desserte ; Densification des réseaux existants
R1107 : Dans les 19 nouveaux centres concédés après 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 50% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 90%	A1107 : Réalisation de nouveaux ouvrages de production, de stockage et distribution	R1107 : Dans les 75 nouveaux centres concédés après 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 70% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100%	A1107 : Réalisation de nouveaux ouvrages de production, de stockage et distribution
R1108 : Péréquation des coûts entre les grandes villes et les petites villes ; entre les ménages à fort revenu et les grands consommateurs et les petits consommateurs (tarifs progressifs)	A1108 : Mise en œuvre de la péréquation	R1108 : Péréquation des coûts entre les grandes villes et les petites villes ; entre les ménages à fort revenu et les grands consommateurs et les petits consommateurs (tarifs progressifs)	A1108 : Mise en œuvre de la péréquation
R1109 : Renforcement de la productivité financière du système SPEN/SEEN	A1109 : Mise en œuvre de la révision tarifaire	R1109 : Renforcement de la productivité financière du système SPEN/SEEN	A1109 : Mise en œuvre de la révision tarifaire

R1110 : l'hydraulique urbaine réalise les prévisions de prêts concessionnels	A1110 : Accès de la SPEN aux financements concessionnels	R1110 : l'hydraulique urbaine réalise les prévisions de prêts concessionnels	A1110 : Accès de la SPEN aux financements concessionnels
R1111 : 100% des textes législatifs et réglementaires du secteur sont appliqués	A1111 : Doter le BRHU /SU de moyens humains, financiers et matériels lui permettant d'accomplir efficacement ses missions	R1111 : 100% des textes législatifs et réglementaires du secteur sont appliqués	A1111 : Doter le BRHU /SU de moyens humains, financiers et matériels lui permettant d'accomplir efficacement ses missions

Tableau 9-10 Coûts des travaux de l'hydraulique urbaine par phase

TYPE DES TRAVAUX	Phase 2015-2020	Phase 2020-2025	Phase 2025-2030
	Montant	Montant	Montant
19 Centres Secondaires			
PRODUCTION	1.747.470.688	505.882.682	1.884.644.916
DISTRIBUTION	869.332.141	466.402.201	738.780.032
STOCKAGE	954.000.000	46.000.000	
GENIE CIVIL	643.057.539	237.725.826	479.584.124
TOTAL TRAVAUX	4.213.860.368	1.256.010.709	3.103.009.072
54 Centres SPEN			
PRODUCTION	11.753.229.750	10.000.000.000	22.644.643.800
DISTRIBUTION	50.354.544.200	43.149.170.820	100.000.000.000
STOCKAGE	23.989.350.000		57.288.000.000
GENIE CIVIL	5.036.515.440	4.489.178.660	10.000.000.000
USINES	153.842.558.220		40.000.000.000
AEP Dosso, Maradi, Diffa	21.000.000.000		
TOTAL TRAVAUX	265.976.197.610	57.638.349.480	229.932.643.800
16 Centres non étudiés			
ETUDE	2.013.833.021		
PRODUCTION		3.532.500.945	3.548.999.509
DISTRIBUTION		7.732.650.220	14.076.908.490
STOCKAGE		3.150.840.000	4.869.480.000
GENIE CIVIL		1.648.411.050	1.716.870.210
TOTAL TRAVAUX	2.013.833.021	16.064.402.215	24.212.258.209
40 Nouveaux Centres identifiés			
ETUDE	2.791.402.318		
PRODUCTION		6.612.404.931	6.209.879.343
DISTRIBUTION		10.363.868.071	16.932.215.454
STOCKAGE		4.743.817.143	5.565.120.000
GENIE CIVIL		2.890.507.903	2.510.233.524
TOTAL TRAVAUX	2.791.402.318	24.610.598.048	31.217.448.321
TOTAL GENERAL DES TRAVAUX	274.995.293.318	99.569.360.452	288.465.359.402

Tableau 9-11 Coûts par type de travaux

TRAVAUX	TOTAL 2016-2030	Population 2030	Coût par ménage
	Montant (FCFA)		Montant (FCFA)
19 Centres Secondaires	8.572.880.149	339.762	252.320
54 Centres SPEN	553.547.190.890	5.270.610	1.050.253
16 Centres non étudiés	42.290.493.445	225.952	1.871.658
40 Nouveaux Centres identifiés	58.619.448.687	583.512	1.004.597
TOTAL TRAVAUX	663.030.013.172	6.419.836	1.032.783

Les prix élevés par ménage par rapport aux prix appliqués en milieu villageois s'expliquent par les consommations spécifiques beaucoup plus élevées dans les centres urbains. Le contexte des 19 centres est spécial car le schéma directeur prévoit essentiellement des extensions.

Tableau 9-5 Coûts par phase pour l'hydraulique urbaine

Actions	Phase 1 : 2016-2020 Montant	Phase 2 : 2021-2025 Montant	Phase 3 : 2026-2030 Montant	Coût total
Objectif opérationnel 11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain				
A1106 : Augmentation des capacités de production et de stockage ; Développement des réseaux de desserte ; Densification des réseaux existants	265.976.197.610	57.638.349.480	229.932.643.800	553.547.190.890
A1107 : Réalisation de nouveaux ouvrages de production, de stockage et distribution	9.019.095.708	41.931.010.972	58.532.715.602	109.482.822.282
A1108 : Mise en œuvre de la péréquation	500.000.000	500.000.000	500.000.000	1.500.000.000
A1109 : Mise en œuvre de la révision tarifaire	504.706.682	485 639 548	480 640 598	1 469 986 828
A1110 : Accès de la SPEN aux financements concessionnels	0	0	0	
A1111 : Doter le BRHU/SU de moyens humains, financiers et matériels lui permettant accomplir efficacement ses missions	<i>Coût intégrés dans A1103</i>	<i>Coût intégrés dans A1103</i>	<i>Coût intégrés dans A1103</i>	<i>Coût intégrés dans A1103</i>
Total	276 000 000 000	100 555 000 000	289 445 000 000	666 000 000 000

10. Sous-programme Hygiène et Assainissement

L'objectif du sous-programme est à l'horizon 2030, d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées.

Cet objectif se subdivise en cinq objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel n°12a : Améliorer l'assainissement et hygiène des ménages
- Objectif opérationnel n°12b : Améliorer l'assainissement et hygiène des établissements scolaires
- Objectif opérationnel n°12c : Améliorer l'assainissement et hygiène des formations sanitaires
- Objectif opérationnel n°12d : Améliorer l'assainissement et hygiène des autres lieux de vie
- Objectif opérationnel n°12e : Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement

Conformément aux orientations de la SOPHAB, aux dispositions réglementaires et institutionnelles en vigueur et au regard des défis des ODD, les choix stratégiques suivants sont opérés pour déterminer les actions du sous-programme Hygiène et Assainissement :

- La généralisation de la mise en œuvre de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » (ATPC).
- La construction de systèmes d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et établissements scolaires qui en sont dépourvus est une priorité sectorielle. Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par les Communes appuyées respectivement par les Ministères concernés (Santé publique, Enseignement, Hydraulique et Assainissement) qui continueront à mobiliser des financements.
- Le financement et la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie sont à la charge des personnes physiques ou morales responsables. La commune assure, avec l'appui du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, la mise en place et le contrôle du respect des normes y relatives.
- La promotion de l'assainissement à tous les niveaux se basera sur l'élaboration d'une réglementation vigoureuse établissant les équipements d'assainissement et d'hygiène comme une obligation pour tous les lieux de vie et dont les premiers responsables sont les auteurs desdits lieux de vie. La réglementation présentera également les dispositions contraignantes pour son respect et son application par les acteurs ciblés. A titre indicatif, les municipalités doivent instituer que pour toute déclaration de patrimoine le titulaire apporte la preuve que le lieu comporte un système d'assainissement (latrines, dispositif de lavage de mains). Des mesures similaires devront être identifiées pour les responsables des lieux publics comme les gares routières, les marchés, les lieux de cultes, les abattoirs, les lieux de travail en tenant compte du genre et des personnes vulnérables etc.
- Les activités de marketing de l'assainissement sont focalisées sur le renforcement des capacités des opérateurs afin qu'ils assurent une offre suffisante de service adaptée et abordable à toutes les catégories de clients (pauvres, personnes vivant avec un handicap, ménages, écoles, centres de santé, lieux de cultes, etc.). Le marketing de l'assainissement ne prend pas en compte des subventions aux clients (matériaux,

équipements ou main d'œuvre), car cela compromet sérieusement l'autonomie et la durabilité du marché qui est l'objectif essentiel visé par cette approche.

- La promotion des opérateurs privés pour les services d'assainissement (constructions de latrines, de puisards, vente de matériaux et accessoires de construction, vidanges de fosses septiques, transport de boues, etc.) et d'hygiène (ventes d'équipements de lavage des mains, vente de savons, etc.) privilégiera l'entrepreneuriat des jeunes dans les localités d'intervention. Il s'agit non seulement de former les jeunes sur les métiers cités, mais également sur la conquête et la maîtrise du marché en vue de tenir une affaire rentable et durable. Pour ce faire, les jeunes entrepreneurs seront formés aux techniques de marketing commercial, de gestion de petites entreprises. Ils seront accompagnés pour l'accès aux crédits et encadrés au cours des premières années d'expérience. L'approche privilégiera le mérite et l'excellence. Pour bien structurer l'ensemble du processus, une stratégie spécifique sera développée et mise en œuvre avec l'implication des spécialistes compétents en promotion des petites entreprises aux côtés des spécialistes de l'hygiène et de l'assainissement.
- Compte-tenu des coûts élevés, des difficultés de financement par les approches classiques (bailleurs de fonds) et de l'impératif de développer des solutions pérennes, la réalisation et l'exploitation des STBVEU doit privilégier le PPP. Pour ce faire, le traitement privilégiera les options de réutilisation des sous-produits (agriculture, biogaz, etc.). En parallèle, des options de taxes devraient être étudiées et mises en œuvre pour couvrir les coûts de traitement des eaux usées et excréta en application du principe pollueur-payeur inscrit dans le code de l'eau.
- Pour l'accès des plus vulnérables, le PROSEHA met l'accent sur la promotion de la solidarité non institutionnelle (familiale, inter et intra régionale, religieuse, etc.) qui respecte l'autonomie et la durabilité du marché d'assainissement. Des actions spécifiques seront engagées par les municipalités pour stimuler et motiver la solidarité des citoyens ayant un minimum de ressources, vis-à-vis de leurs parents ou coreligionnaires moins nantis en vue d'améliorer leurs conditions d'hygiène et d'assainissement. Les leaders religieux, traditionnels ou coutumiers seront mis à contribution pour la mobilisation de cette solidarité ;
- Développement des micro-crédits aux ménages pour leur faciliter l'accès aux équipements et matériaux de construction des ouvrages d'assainissement ;
- La recherche-action pour identifier des technologies à faible coût ;
- Dans le domaine de l'assainissement collectif, élaborer mettre en œuvre de schémas directeurs d'assainissement.

Résultats attendus et actions

Tableau 10-1 Objectifs, résultats et actions du sous-programme assainissement du PROSEHA

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
R1201 : Au moins 50% des villages sont certifiés FDAL	A1201 : Mise en œuvre de l'ATPC dans les villages de DAL	R1201 : Tous les villages sont certifiés FDAL	A1201 : Poursuite de la Mise en œuvre de l'ATPC dans les villages de DAL
R1202 : Au moins 90% des quartiers en milieu urbain sont certifiés FDAL	A1202 : Mise en œuvre de l'ATPC dans les quartiers de DAL	R1202 : Tous les quartiers de ville sont certifiés FDAL	A1202 : Poursuite de la Mise en œuvre de l'ATPC dans les quartiers de DAL

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
R1203 : Au moins 40% des ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1203 : Communication pour un changement de comportement (CCC) ; Promotion du marketing de l'assainissement (développement de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap+Promotion de la solidarité en milieu rural+microcrédit+identification des technologies à faible coût)	R1203 : Tous les ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1203 : Communication pour un changement de comportement (CCC) ; Promotion du marketing de l'assainissement (développement de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap+Promotion de la solidarité en milieu rural+microcrédit+identification des technologies à faible coût)
R1204 : Au moins 90% des ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1204 : Communication pour un changement de comportement (CCC) à travers média audio ou audio-visuel; Promotion du marketing de l'assainissement (développement de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap+ Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit	R1204 : Tous les ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1204 : Communication pour un changement de comportement (CCC)à travers les médias; Promotion du marketing de l'assainissement (développement de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap+ Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit
R1205 : Au moins 50% des ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1205 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains et du savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu rural	R1205 : Tous les ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1205 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains et du savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu rural
R1206 : Au moins 50% (si robinet aussi) des ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1206 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains au savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit	R1206 : Tous les ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1206 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains au savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit
R1207 : Au moins 10% des villages disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1207 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées en milieu rural (vidange manuelle, latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) et le renforcement de capacités des acteurs (vidangeurs ; ...)	R1207 : Tous les villages disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1207 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées en milieu rural (vidange manuelle, latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) et le renforcement de capacités des acteurs (vidangeurs ; ...)

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
R1208 : 50% des communes urbaines disposent de solutions adaptées et opérationnelles de vidange et de transport des boues des sites de production vers les sites de traitements	A1208 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing de la vidange ; du transport et du traitement des boues en milieu urbain	R1208 : Toutes les communes urbaines disposent de solutions adaptées et opérationnelles de vidange et de transport des boues des sites de production vers les sites de traitements	A1208 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing de la vidange ; du transport et du traitement des boues en milieu urbain
R1209 : 50% des établissements scolaires sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1209 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouveaux établissements scolaires en contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap	R1209 : 100% des établissements scolaires sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1209 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouveaux établissements scolaires et contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap
R1211 : 50% des établissements scolaires sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1211 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des nouveaux établissements scolaires par les maîtres d'ouvrages et contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap	R1211 : 100% des établissements scolaires sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1211 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des nouveaux établissements scolaires par les maîtres d'ouvrages et contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes vivant avec un handicap
R1213 : 50 % des formations sanitaires sont équipées de systèmes adéquats d'assainissement	A1213 : Mise à jour et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouvelles formations sanitaires et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des de la gestion de l'hygiène menstruelle et des besoins des handicapés	R1213 : 100% des formations sanitaires sont équipées de systèmes adéquats d'assainissement	A1213 : Mise à jour et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouvelles formations sanitaires et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des de la gestion de l'hygiène menstruelle et des besoins des handicapés.
R1215 : 50 % des formations sanitaires sont équipées de systèmes adéquats	A1215 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement	R1215 : 100% des formations sanitaires sont équipées de	A1215 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
de lavage des mains au savon	d'hygiène des nouvelles formations sanitaires par les maîtres d'ouvrages et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la gestion de l'hygiène menstruelle	systèmes adéquats de lavage des mains au savon	nouvelles formations sanitaires par les maîtres d'ouvrages et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la gestion de l'hygiène menstruelle
R1217 : 50% des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1217 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées	R1217 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1217 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées
R1218 : 50% des lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1218 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie milieu urbain rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées	R1218 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1218 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie milieu urbain rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées
R1219 : 50% des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1219 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées	R1219 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1219 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle et des personnes handicapées
R1220 : 50% des lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1220 : Elaboration et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle	R1220 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1220 : Elaboration et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain rural tenant compte de la gestion de l'hygiène menstruelle
R1221 : les schémas directeurs d'assainissement des villes remplissant les critères de	A1221 : Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement	R1221 : Toutes les villes remplissant les critères de faisabilité socioéconomique et	A1221 : Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
faisabilité socioéconomique et technique sont élaborés et disponibles		technique sont équipées de réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)	
R1222 : trois (3) communes urbaines disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1222 : Réalisation et contrôle de l'exploitation des stations de traitement et valorisation des boues de vidanges + Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) en milieu urbain	R1222 : Toutes les communes urbaines (10) disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1222 : Réalisation et contrôle de l'exploitation des stations de traitement et valorisation des boues de vidanges + Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) en milieu urbain
R1223 : Les eaux usées non traitées en année 2015 sont réduites de 20% en 2020 en milieu rural	A1223 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (bacs à laver, puisards, airs de lavage, airs d'ablution, etc.) en milieu rural	R1223 : Les eaux usées non traitées en année X sont réduites de moitié en année X+5 en milieu rural	A1223 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (bacs à laver, puisards, airs de lavage, airs d'ablution, etc.) en milieu rural
R1225 : La coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national sont satisfaisants	A1225 : Dotation de la DGA en ressources humaines, matérielles, logistiques et financières, d'outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national et renforcement des capacités du comité interministériel de coordination du sous-secteur de l'hygiène et d'assainissement	R1225 : La coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national sont satisfaisants	A1225 : Dotation de la DGA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national et renforcement des capacités du comité interministériel de coordination du sous-secteur d'hygiène et d'assainissement
R1226 : Des solutions innovantes plus efficaces sont identifiées à travers la recherche et la capitalisation et promues (systèmes d'hygiène et d'assainissement et solutions de financement)	A1226 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie par le Ministère en charge de l'assainissement en collaboration avec les autres ministères pour stimuler et coordonner la recherche et la capitalisation avec les différents acteurs pour l'amélioration continue de l'efficacité (systèmes d'hygiène et d'assainissement et de financement)	R1226 : Des solutions innovantes plus efficaces sont identifiées à travers la recherche et la capitalisation et promues (systèmes d'hygiène et d'assainissement et solutions de financement)	A1226 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie par le Ministère en charge de l'assainissement en collaboration avec les autres ministères pour stimuler et coordonner la recherche et la capitalisation avec les différents acteurs pour l'amélioration continue de l'efficacité (systèmes d'hygiène et d'assainissement et de financement)
R1227 : Les DRHA assurent efficacement la coordination et le pilotage du sous-	A1227 : Dotation des DRHA en ressources humaines, matérielles, logistiques et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de	R1227 : Les DRHA assurent efficacement la coordination et le pilotage du sous-	A1227 : Dotation des DRHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
programme au niveau régional	résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau régional	programme au niveau régional	coordination et le pilotage du sous-programme au niveau régional
R1228 : Les DDHA assurent efficacement l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes.	A1228 : Dotation des DDHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes	R1228 : Les DDHA assurent efficacement l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes	A1228 : Dotation des DDHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes
R1229 : Les communes assurent efficacement la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement.	A1228 : Dotation des DDHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes	R1229 : Les communes assurent efficacement la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement	A1228 : Dotation des DDHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes

Outre les indicateurs de performances du PROSEHA qui correspondent aux indicateurs des ODD, le système de suivi-évaluation du programme devra mesurer les indicateurs suivants :

- Pourcentage de la population déféquant à l'air libre (R1201)
- Pourcentage des villages déclarés FDAL (R1201)
- Pourcentage des quartiers urbains déclarés FDAL (R1202)

La méthodologie de calcul des ces indicateurs se basera sur le RPG/H 2012 de l'INS et sera précisé dans le manuel de suivi-évaluation du PROSEHA.

Programmation et budget des trois phases

Tableau 100-2 Budget des trois phases du sous-programme hygiène et assainissement

Objectifs opérationnels	Phase 1 : 2016-2020	Phase 2 : 2021-2025	Phase 3 : 2026-2030	Coût total
	Montant	Montant	Montant	
Objectif opérationnel 12a: Ménages	21 300 000 000	40 000 000 000	11 500 000 000	72 800 000 000
Objectif opérationnel 12b: Etablissements scolaires	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	45 000 000 000
Objectif opérationnel 12c: Formations sanitaires	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	7 500 000 000
Objectif opérationnel 12d: Autres lieux de vie	30 700 000 000	31 500 000 000	33 000 000 000	95 200 000 000
Objectif opérationnel 12d: Capacités institutionnelles	14 500 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000	29 500 000 000
Coût total	84 000 000 000	99 000 000 000	67 000 000 000	250 000 000 000

Le coût global des actions du sous-programme est estimé à 250 milliards de FCFA.

Programmation et budget détaillés de la Phase 1



20160523 Budget
Proseha Assainissement

Le coût total de la Phase 1 est estimé à 84 milliards de FCFA, ce qui impose un effort très important de mobilisation des financements au cours de cette période. Les actions prévues et budgétisées au titre du développement des capacités institutionnelles en 2016 et 2017 viseront donc en priorité la mobilisation des financements.

11. Sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau (CSPRE)

L'objectif du sous-programme est permettre une **gestion** rationnelle et durable des ressources en eau à l'horizon 2030 à travers des dispositifs de suivi des ressources en eau et un inventaire global actualisé de ces ressources en eau à travers l'objectif opérationnel suivant :

- Objectif opérationnel n°13 : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages

Tableau 111-1 Objectifs, résultats et actions du sous-programme CSPRE

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions 2030
Objectifs opérationnel N°13 : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages			
R1301 : Un réseau moderne de mesures des eaux de surface opérationnel est mis en place Le personnel est formé dans la gestion de ce réseau et dans la conduite des mesures	A1301 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface	R1301 : Un réseau moderne de mesures des eaux de surface complètement opérationnel est mis en place Le personnel est formé dans la gestion de ce réseau et dans la conduite des mesures	A1301 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface
R1302 : Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine, Les procédures de suivi et de maintenance des stations piézométriques, et celles de contrôle/validation des données collectées sont définies et mises en œuvre, Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement du en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines, Les capacités techniques, matérielles et humaines de la Direction de l'Hydrogéologie de la DGRE sont renforcées	A1302 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine	R1302 : Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine, Les procédures de suivi et de maintenance des stations piézométriques, et celles de contrôle/validation des données collectées sont définies et mises en œuvre, Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement du en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines, Les capacités techniques, matérielles et humaines de la Direction de l'Hydrogéologie de la DGRE sont renforcées	A1302 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions 2030
<p>R1303 : Un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement est mis en place et fonctionnel au niveau central</p> <p>Le suivi régulier de l'état de l'environnement et des ressources en eau à l'échelle du pays est assuré et l'information est partagée entre les parties prenantes.</p>	<p>A1303 : Création et fonctionnement d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement</p>	<p>R1303 : Un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement est mis en place et fonctionnel avec des antennes régionales</p> <p>Le suivi régulier de l'état de l'environnement et des ressources en eau à l'échelle du pays est assuré et l'information est partagée entre les parties prenantes.</p>	<p>A1303 : Création et fonctionnement d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement</p>
<p>R1304 : Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux est opérationnel.</p> <p>Les méthodes de contrôle de la qualité de l'eau sont améliorées et surtout uniformisées selon les normes et les méthodes internationalement reconnues et conformément aux nouvelles normes de la qualité de l'eau.</p> <p>De nouveaux laboratoires de contrôle et d'analyse de la qualité des eaux sont installés</p> <p>Le personnel concerné est bien formé et en nombre suffisant</p>	<p>A1304 : Création/Renforcement du dispositif de l'évaluation et du suivi de la qualité des eaux</p>	<p>R1304 : Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux est opérationnel.</p> <p>Les méthodes de contrôle de la qualité de l'eau sont améliorées et surtout uniformisées selon les normes et les méthodes internationalement reconnues et conformément aux nouvelles normes de la qualité de l'eau.</p> <p>De nouveaux laboratoires de contrôle et d'analyse de la qualité des eaux sont installés</p> <p>Le personnel concerné est bien formé et en nombre suffisant</p>	<p>A1304 : Création/Renforcement du dispositif de l'évaluation et du suivi de la qualité des eaux</p>
<p>R1305 : Le fonctionnement hydrologique des bassins, sous bassins et aquifères est connu en corrélation avec l'évolution des états des eaux de surface et souterraine.</p> <p>Les modèles existants des aquifères et principaux bassins versants sont actualisés</p>	<p>A1305 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux</p>	<p>R1305 : Le fonctionnement hydrologique des bassins, sous bassins et aquifères est connu en corrélation avec l'évolution des états des eaux de surface et souterraine.</p> <p>Les modèles existants des aquifères et principaux bassins versants sont actualisés</p>	<p>A1305 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux</p>
<p>R1306 A: Les ressources en eau et les infrastructures d'assainissement sont inventoriées</p>	<p>A1306A : Inventaire Exhaustif des Ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national</p>	<p>R1306 A: Les ressources en eau et les infrastructures d'assainissement sont inventoriées</p>	<p>A1306A : Inventaire Exhaustif des Ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national</p>
<p>R1306 B: les documents de planification des usages des ressources en eau sont en préparation</p> <p>Les acteurs locaux et les partenaires sont informés des résultats des études sur les ressources en eau</p>		<p>R1306 B: les documents de planification des usages des ressources en eau sont élaborés et disponibles</p> <p>Les acteurs locaux et les partenaires sont informés des résultats des études sur les ressources en eau</p>	<p>A1306B : Elaboration des monographies par sous bassin et des atlas de planification des ressources en eau par département</p>

Résultats attendus à l'horizon 2020	Actions 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions 2030
<p>R1307 : Les besoins en eau optimaux du secteur minier sont évalués</p> <p>De nouvelles technologies d'exploitation des eaux dans le secteur minier sont proposées</p> <p>La concertation avec le secteur minier est lancée</p> <p>Un PGES est validé</p>	A1307 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel	<p>R1307 : Les besoins en eau optimaux du secteur minier sont évalués</p> <p>De nouvelles technologies d'exploitation des eaux dans le secteur minier sont proposées</p> <p>La concertation avec le secteur minier est lancée</p> <p>Un PGES est validé</p>	A1307 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel
R1308 : Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau est actualisé	A1308 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau	R1308 : Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau est actualisé	A1308 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau

Tableau 111-1 Coûts par phases du sous-programme CSPRE

Actions	Phase 1 : 2016-2020 Montant	Phase 2 : 2021-2025 Montant	Phase 3 : 2026-2030 Montant	Coût total
Objectif opérationnel N°13a				
Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages				
A1301 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface	3 350 000 000	1 600 000 000	1 200 000 000	6 150 000 000
A1302 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine	3 900 000 000	4 400 000 000	4 800 000 000	13 100 000 000
A1303 : Création et fonctionnement d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement	800.000.000	1 600 000 000	550 000 000	2 950 000 000
A1304 : Création/Renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité des eaux	850.000.000	1.600.000.000	300.000.000	2 750 000 000
A1305 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux	300.000.000	300.000.000	500.000.000	1 100 000 000
A1306A: Inventaire Exhaustif des Ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national et amélioration du SISEAN	1 000 000 000			1 000 000 000
A1306B : Elaboration des monographies par sous bassin et des atlas de planification des ressources en eau par département		300.000.000	150.000.000	450.000.000
A1307 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel	400.000.000	200.000.000	100.000.000	700.000.000
A1308 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau	400.000.000		400.000.000	800.000.000
Total Sous-programme	11 000 000 000	10 000 000 000	8 000 000 000	29 000 000 000

12. Sous-programme Gouvernance

L'objectif du sous-programme est à l'horizon 2030, d'améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement à travers trois objectifs opérationnels :

- **Objectif opérationnel n°14a** : Le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur est assuré par l'Etat :
 - La formation des agents du MHA
 - Le développement d'outils et méthodes de gestion (GAR, BPO/DPPD, programmation ascendante/descendante, textes d'application du code de l'eau et autres)
 - Le fonctionnement optimal du MHA
 - l'élaboration de la politique nationale de l'eau et la mise à jour du guide du service public de l'eau
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour le financement durable du secteur

- **Objectif opérationnel n°14b** : La coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur est assuré par l'Etat :
 - Le développement et la mise en œuvre d'outils de coordination et de suivi-évaluation
 - Le développement de la MOCT par un appui à la MO des communes et conseils régionaux
 - Le développement de la gouvernance régionale du MHA en appui à la MOCT
 - La régulation efficace des services de l'hydraulique urbaine, semi-urbaine et rurale

- **Objectif opérationnel n°14c** : Soutenir renforcer la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publiques en application de l'AFDH :

Conformément aux orientations des autres sous-programmes qui forment le PROSEHA, le MHA opère un ensemble de choix stratégiques qui orientent le sous-programme Gouvernance.

Les solutions principales adoptées pour le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur sont :

- Elaborer une nouvelle politique nationale de l'eau répondant aux enjeux et défis du secteur de 2016 à 2030 (servant de socle pour le BPO conformément aux directives de l'UEMOA)
- réviser le guide du service public de l'eau afin de refléter l'approche service du secteur de l'eau en ligne avec les ODD et l'AFDH en opposition à l'actuelle approche offre en lien avec les décrets sur le transfert de compétences aux collectivités territoriales,
- Renforcer la transparence et la diffusion publique de la programmation
- Elaborer un dossier descriptif spécifique et du mode opératoire pour la programmation et la budgétisation (Guides BPO et DPPD si nécessaire)

- Développer / renforcer les capacités pour l'exercice efficace des fonctions spécifiques
- Réviser le cycle/planning de programmation et d'exécution pour le rendre plus cohérent
- Assurer le suivi des comptes financiers exhaustifs du secteur (reconstitution de tous les flux financiers) pour alimenter les réflexions sur le financement durable
- Améliorer la structuration du dialogue stratégique/politique entre l'Etat et les PTF sur le financement durable du secteur
- Mettre en place une unité d'analyse stratégique et prospective rattachée au SG pour promouvoir les solutions pour l'efficacité et le financement durable du secteur

Les solutions principales adoptées pour la coordination, le suivi-évaluation et la régulation sont les suivantes :

- Recentrer le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement de façon stratégique et progressive sur les fonctions régaliennes non opérationnelles telles que : la coordination et la supervision des intervenants, la réglementation et la régulation, le suivi-évaluation et la veille pour l'équité des allocations de ressources publiques, la GIRE (à travers les UGE) etc.
- Elaborer le dossier descriptif spécifique pour chaque fonction et du mode opératoire (coordination, suivi-évaluation, régulation)
- Elaborer le dispositif de suivi évaluation de l'assainissement (y compris la coordination des actions des autres ministères concernés)
- Etablir des mécanismes pour la supervision des interventions (notamment dans le sous-secteur assainissement)
- Etendre les attributions du BRHU /SU à l'hydraulique villageoise
- Développer/renforcer les capacités pour l'exercice efficace des fonctions spécifiques tout en mettant à profit le potentiel des nouveaux agents recrutés
- Affecter prioritairement les ressources propres de l'Etat pour les fonctions régaliennes (coordination, suivi-évaluation, régulation) en y incluant les budgets de fonctionnement
- Mettre en place des instances et procédures opérantes de recours et plaintes ainsi qu'une codification des sanctions pour les cas de fautes ou violations de la réglementation ou obligations pour tous les acteurs
- Inciter les citoyens et usagers pour exercer une pression libre et objective sur les délégataires et autorités communales (clarifier les procédures de recours ou de plaintes, les instances d'examen objectif des plaintes, les sanctions des fautes, etc.) à travers les ONG spécialisés sur la promotion, la protection et la défense des droits humains et des droits des consommateurs
- Développer les capacités du secteur privé et veiller à une compétition saine, transparente et des prestations de qualité, le respect de la réglementation sur le PPP.
- Promouvoir la culture de la responsabilité, de l'obligation de résultat, de l'efficacité et de la sanction au sein de l'administration autant au sein du Ministère qu'au sein des collectivités territoriales

Tableau 122-1 Objectifs, résultats et actions du sous-programme gouvernance du PROSEHA

Résultats attendus à l'horizon 2020 (Phase 1)	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
Objectifs opérationnels N°14a :		
L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur		
R1401 : Le MHA a développé les outils et méthodes de gestion	R1401 : Le MHA applique les outils et méthodes de gestion	A1401 : Elaboration des documents de management et de planification interne
R1402 : Politique de l'eau approuvée	R1402 : Politique de l'eau appliquée	A1402 : Mobilisation de consultants pour l'appui à la formulation
R1403 : Révision du guide du service public de l'eau	R1403 : Application du guide du service public de l'eau	A1403 : Mise à jour du guide en fonction des nouvelles orientations
R1404 : Programmation diffusée aux différents niveaux (communal, régional et central)	R1404 : Programmation diffusée aux différents niveaux (communal, régional et central)	A1404 : Diffusion des listes de priorités retenues aux différents niveaux
R1405 : Guides BPO et DPPD diffusés	R1405 : Guides BPO et DPPD diffusés	A1405 : Vulgarisation des guides BPO et DPPD
R1406 : Plans de formation et de carrière élaborés et mis en œuvre	R1406 : Plans de formation et de carrière élaborés et mis en œuvre	A1406 : Elaboration et mise en œuvre des plans de formation et de carrière.
R1407 : Manuel de procédures internes en place	R1407 : Manuel de procédures internes appliqués	A1407 : Elaboration du manuel de procédures
R1408 : Un MHA apte à assumer ses fonctions régaliennes	R1408 : Un MHA apte à assumer ses fonctions régaliennes	A1408 : Incorporation d'un budget adéquat de fonctionnement pour le MHA
R1409 : Le management basé sur les résultats est en place au MHA	R1409 : Le management basé sur les résultats fonctionne au MHA	A1409 : Assistance Technique spécialisée recrutée
Objectif opérationnel N°14b :		
L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur		
R1410 : Outils de coordination en place	R1410 : Outils de coordination en place	A1410 : Tenue régulière d'ateliers et réunions.
R1411 : Dispositif de suivi-évaluation en place	R1411 : Dispositif de suivi-évaluation opérationnel	A1411 : Rendre fonctionnel le système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement au Niger (SISEAN)
R1412 : Communication externe avec diffusion de l'information	R1412 : Communication externe avec diffusion de l'information	A1412 : Définition d'une stratégie de communication, centre de documentation revitalisé et mise en place d'un portail Web

Résultats attendus à l'horizon 2020 (Phase 1)	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
R1413 : Le dispositif de coordination régionale renforcé	R1413 : Le dispositif de coordination régionale renforcé	A1413 : Elaboration d'une stratégie régionale par région en assurant que les fonctions régaliennes soient diffusées
R1414 : L'appui à la MOCT est effectif dans toutes les communes et conseils régionaux à la fin de la phase 1	R1414 : L'appui à la MOCT est effectif dans toutes les communes et conseils régionaux durant toute la durée du PROSEHA	A1414 : Prestation de service définie, contractualisation mise en place, campagne de formation
R1415 : Formation continue des agents communaux SMEA effectuée	R1415 : Formation continue des agents communaux SMEA effectuée	A1415 : Mise en place d'un plan de formation et exécution de la formation
R1416 : Les financements domestiques potentiels sont identifiés	R1416 : Les financements domestiques potentiels sont mobilisés	A1416 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour la mobilisation des ressources domestiques
R1417 : Le sous-secteur a accès aux prêts concessionnels pour les investissements	R1417 : Le sous-secteur a accès aux prêts concessionnels pour les investissements	A1417 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour l'accès aux prêts concessionnels
R1418 : Le bureau de régulation est fonctionnel selon les textes	R1418 : Le bureau de régulation est fonctionnel selon les textes	A1418 : Assistance technique pour l'appui aux activités de renforcement des cadres du bureau
R1419 : Unité d'analyse stratégique et prospective rattachée au SG opérationnelle	R1419 : Unité d'analyse stratégique et prospective rattachée au SG opérationnelle	A1419 : Mobilisation d'experts spécialisés en investissements publics et banques de développement
R1420 : Le secteur privé est apte à réaliser les ambitions du PROSEHA	R1420 : Le secteur privé est apte à réaliser les ambitions du PROSEHA	A1420 : Formulation d'un appui substantiel au secteur privé et mis en œuvre de cet appui
Objectifs opérationnels N°14c :		
Soutenir renforcer la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH		
R1421 : La société civile est apte à assurer efficacement la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH	R1421 : La société civile assure efficacement la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics AEPHA en application de l'AFDH	A1421 : Appui technique et financier aux organisations de la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers

Tableau 122-2 Coûts par phases du sous-programme gouvernance du PROSEHA

Actions	Phase 1 :2016-2020 Montant	Phase 2 : 2021-2025 Montant	Phase 3 : 2026-2030 Montant	Coût total
Objectif opérationnel N°14.a L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur				
A1401 : Elaboration des documents de management et de planification interne	150.000.000	150.000.000	150.000.000	450.000.000
A1402 : Mobilisation de consultants pour l'appui à la formulation	150.000.000	-	-	150.000.000
A1403 : Mise à jour du guide en fonction des nouvelles orientations	50.000.000	-		50.000.000
A1404 : Diffusion des listes de priorités retenues aux différents niveaux	150.000.000	150.000.000	150.000.000	450.000.000
A1405 : Vulgarisation des guides BPO et DPPD	50.000.000	50.000.000	50.000.000	150.000.000
A1406 : Elaboration puis mis en œuvre du plan de formation.	50.000.000	50.000.000	50.000.000	150.000.000
A1407 : Elaboration du manuel de procédures	pm			pm
A1408 : Incorporation d'un budget adéquat pour le MHA pour le fonctionnement	23.500.000.000	23.500.000.000	23.250.000.000	70.500.000.000
A1409 : Assistance Technique spécialisée recrutée	12.000.000.000	15.000.000.000	15.000.000.000	42.000.000.000
Sous Total 14a	36.100.000.000	38.900.000.000	38.650.000.000	113.650.000.000
Objectif opérationnel N°14b :14.b 'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur				
A1410 : Tenu d'ateliers et réunions.	50.000.000	50.000.000	50.000.000	150.000.000
A1411 : Rendre fonctionnel le système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement au Niger (SISEAN)	175.000.000			175.000.000
A1412 : Définition d'une stratégie de communication, centre de documentation revitalisé et mise en place d'un portail Web	175.000.000			175.000.000
A1413 : Elaboration d'une stratégie par région en assurant que les fonctions régaliennes soient diffusées	500.000.000	100.000.000	100.000.000	700.000.000
A1414 : Prestation de service définie, contractualisation mis en place, campagne de formation	1.300.000.000	1.650.000.000	1.500.000.000	4.450.000.000
A1415 : Mise en place d'un plan de formation et exécution de la formation	500.000.000	300.000.000	300.000.000	1.100.000.000

Actions	Phase 1 :2016-2020 Montant	Phase 2 : 2021-2025 Montant	Phase 3 : 2026-2030 Montant	Coût total
A1416 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour la mobilisation des ressources domestiques	100.000.000	100.000.000	50.000.000	250.000.000
A1417 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour l'accès aux prêts concessionnels	100.000.000	100.000.000	50.000.000	250.000.000
A1418 : Assistance technique pour l'appui aux activités de renforcement des cadres du bureau	500.000.000	50.000.000	50.000.000	600.000.000
A1419 : Fonctionnement de l'unité d'analyse stratégique et prospective	500.000.000	500.000.000	500.000.000	1.500.000.000
A1420 : Formulation d'un appui substantiel au secteur privé et mis en œuvre de cet appui	2.000.000.000	2.000.000.000	2.000.000.000	6.000.000.000
Sous Total 14b	5.900.000.000	4.850.000.000	4.600.000.000	15.350.000.000
Objectif opérationnel N°14c				
Soutenir renforcer la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH				
A1421 : Assistance technique et financière aux organisations de la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers.	3.000.000.000	3.000.000.000	3.000.000.000	9.000.000.000
Sous Total 14c	3.000.000.000	3.000.000.000	3.000.000.000	9.000.000.000
Total Sous-programme	45 000 000 000	46 750 000 000	46 250 000 000	138 000 000 000

13. Sous-programme Hydraulique pastorale

Pour la période 2016-2030, le sous-programme de l'Hydraulique pastorale se fixe un objectif global : **Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale.**

L'objectif spécifique du sous-programme est d'assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur la mise en œuvre des sept objectifs spécifiques de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) qui sont considérés dans le cadre du PROSEHA comme les 7 objectifs opérationnels du sous-programme hydraulique pastorale:

- Objectif opérationnel n°21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral ;
- Objectif opérationnel n°21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface ;
- Objectif opérationnel n°21c : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale ;
- Objectif opérationnel n°21d : Optimiser la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale ;
- Objectif opérationnel n°21e : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral ;
- Objectif opérationnel n°21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale ;
- Objectif opérationnel n°21g : Régionaliser la stratégie nationale en hydraulique pastorale.

Les enjeux majeurs du sous-secteur de l'hydraulique pastorale sont axés sur :

- L'implantation des points d'eau pastoraux sur la base des accords sociaux, généralisée et conformément aux textes en vigueur ;
- La gestion inclusive et durable des points d'eau pastoraux dans la quiétude et la solidarité ;
- La qualité des infrastructures et de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral.

Résultats attendus et actions

Tableau 133-1 Objectifs, résultats et actions du sous-programme hydraulique pastorale du PROSEHA

Résultats attendus à l'horizon 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
Objectif opérationnel n°21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral ;		
R2101 : Un inventaire exhaustif des points d'eau pastoraux tous les dix ans est organisé	R2101 : Un inventaire exhaustif des points d'eau pastoraux tous les dix ans est organisé	A2101 : Etat des lieux de la base de données Requête de financement Réaliser des fiches d'enquêtes

Résultats attendus à l'horizon 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
R2102: Une mise à jour de l'inventaire continu est assurée	R2102: Une mise à jour de l'inventaire continu est assurée	A2102 : Mettre en place un mécanisme de Collecte et d'Intégration des données dans la base Rendre opérationnel le mécanisme de collecte et d'intégration des données
R2103 : Des ressources humaines compétentes en la matière (statisticiens, spécialistes de bases de données et infographies, sociologues, etc.) sont mises à la disposition	R2103 : Des ressources humaines compétentes en la matière (statisticiens, spécialistes de bases de données et infographies, sociologues, etc.) sont mises à la disposition	A2103 : Etat des lieux des ressources humaines Expression des besoins en ressources humaines Elaboration et exécution d'un plan de recrutement Elaboration et exécution d'un plan de formation
R2104 : Une synergie entre SIGNER et SIM Bétail est créée	R2104 : Une synergie entre SIGNER et SIM Bétail est créée	A2104 : Réunions périodiques de concertation, Echange continu des informations
Objectif opérationnel n°21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface		
R2105 : Des préoccupations pastorales dans l'aménagement du territoire sont intégrées	R2105 : Des préoccupations pastorales dans l'aménagement du territoire sont intégrées	A2105 : Réunions périodiques, Débats débouchant sur une co-conception de schémas d'aménagements Etudes des interactions, des impacts des différents usages des eaux de surface
R2106 : La mobilité pastorale est sécurisée	R2106 : La mobilité pastorale est sécurisée	A2106 : Sur la base de l'inventaire viser à l'actualisation des accords sociaux puis mise en place balisage Préservation des parcours de replis par des négociations (gouvernance locale) Connaissance des bas-fonds et des eaux mobilisables et des pâturages de réserve Localisation précise des zones de repli et enregistrement au dossier rural des COFO
Objectif opérationnel n°21c : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale		
R2107: L'implantation concertée et inclusive des nouveaux ouvrages hydrauliques en milieu pastoral est institutionnalisée	R2107: L'implantation concertée et inclusive des nouveaux ouvrages hydrauliques en milieu pastoral est institutionnalisée	A2107: Vulgarisation les méthodes (guides d'animation et de méthodologie d'ingénierie sociale) Poursuivre les expérimentations de prospection en milieux délicats (failles, terrains bouillants, etc.)
Objectif opérationnel n°21d : Optimiser la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale		
R2108: La gestion responsable des points d'eaux pastoraux par les parties prenantes et les collectivités au premier chef est promue	R2108: La gestion responsable des points d'eaux pastoraux par les parties prenantes et les collectivités au premier chef est promue	A2108: Capitaliser les évaluations finales et ex. post des projets antérieurs Partager les acquis entre les ministères techniques concernés Former les techniciens et les communautés sur les méthodes de gestion innovantes Assurer un suivi de proximité des structures de gestion des points d'eau mis en place Etudier et faire des programmes de recherche comparée sur la gestion des aménagements à mettre en place Vulgariser des textes portant Code de l'Eau au Niger
Objectif opérationnel n°21e : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral		
R2109: La qualité de l'eau en milieu pastoral est préservée	R2109: La qualité de l'eau en milieu pastoral est préservée	A2109: Concevoir des ouvrages adéquats Choisir des entreprises capables

Résultats attendus à l'horizon 2020	Résultats attendus à l'horizon 2030	Actions
		Suivre et contrôler les travaux pour éviter les malfaçons, Réhabiliter les points d'eau existants et améliorer leur salubrité Identifier les bonnes pratiques locales d'hygiène et assainissement Vulgariser les bonnes pratiques d'hygiène et assainissement
Objectif opérationnel n°21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale		
R2110: Un comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre est créé	R2110: Un comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre est créé	A2110: Créer le comité de pilotage de la SNHP
R2111 : Des études sur la gestion des points d'eau traditionnels et des pâturages sont bien conduites	R2111 : Des études sur la gestion des points d'eau traditionnels et des pâturages sont bien conduites	A2111 : Elaborer les termes de références et dossiers Recruter les consultants
R2112 : Des études sur l'hydraulique pastorale dans la zone sud à dominante agricole sont bien conduites	R2112 : Des études sur l'hydraulique pastorale dans la zone sud à dominante agricole sont bien conduites	A2112 : Elaborer les termes de références et dossiers Recruter les consultants
R2113 : Des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale sont bien conçus et mis en œuvre	R2113 : Des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale sont bien conçus et mis en œuvre	A2113 : Identifier les besoins spécifiques de la zone pastorale Elaborer les projets et programmes Rechercher les financements ; Créer le Comité de pilotage de la SNHP
Objectif opérationnel n°21g : Régionaliser la stratégie nationale en hydraulique pastorale		
R2114 : Les directives régionales sont bien appliquées sur les 20 zones	R2114 : Les directives régionales sont bien appliquées sur les 20 zones	A2114 : Approuver la Stratégie par le Gouvernement ; Diffuser la stratégie ; Appliquer la stratégie dans les budgets régionaux et communaux ; Mener des études spécifiques pour descendre à l'échelle communale ou même secteur, village.

Programmation et budget des trois phases

L'effectif du cheptel toutes espèces confondues est estimé à 42,8 millions d'UBT en 2015, il sera d'environ 52,7 millions en 2020 puis 65,1 millions en 2025 et 80,8 millions en 2030. (Source : DS/MEL, 2015). Les besoins journaliers en eau d'un (1) UBT est de 40 litres.

En 2015, l'abreuvement du cheptel est assuré par 12 436 puits cimentés pastoraux (PCP), 118 stations de pompage pastorales (SPP), soit 13.144 éqPEM (un (1) PCP représente un (1) équivalent point d'eau moderne (éqPEM) et une (1) SPP, six (6) éqPEM).

En respectant le maillage des ouvrages d'hydraulique pastorale tel que préconisé par l'arrêté n°0068/MH/A/MEL du 05 octobre 2015 fixant les normes d'implantation et de réalisation de point d'eau pastoraux au Niger, pour couvrir les besoins d'eau du cheptel nigérien à l'horizon 2030, il y a nécessité de construire 15.000 équivalent point d'eau moderne (éqPEM), **soit 5.000 éqPEM par phase** (cf **Programme de la renaissance acte**

2 / Chapitre VI). Cela représente en tout de réaliser environ 6600 nouveaux PCP et 1400 nouvelles SPP et de réhabiliter 1050 éqPM existants.

Les quantités des nouveaux ouvrages (PCP et SPP) et leurs coûts unitaires sont donnés par région dans le tableau n°133-2 pour une phase. Ces coûts incluent ceux des mesures d'accompagnement qui représentent 12% des coûts des travaux pour les études et 5% pour le suivi et contrôle. Quant aux travaux de réhabilitation d'un éqPEM, leurs coûts moyens sont estimés à 7 000 000 FCFA y compris les mesures d'accompagnement (les activités d'intermédiation sociale).

Le tableau n°133-3 présente les programmations quantitative et budgétaire du sous-programme "Hydraulique pastorale" du PROSEHA (5000 éqPEM par phase).

Ces programmations concernent les actions à mener en vue d'atteindre les objectifs opérationnels majeurs notamment les objectifs opérationnels 3, 4 et 5.

Tableau 133-2 Estimations quantitative des besoins et des coûts unitaires par région par phase

Région	Puits Cimentés Pastoraux (PCP)			Stations de Pompage Pastorales (SPP)		
	Quantité	PU	PT	quantité	PU	PT
Agadez	600	24 000 000	14 400 000 000	90	150 000 000	13 500 000 000
Diffa	600	24 000 000	14 400 000 000	100	200 000 000	20 000 000 000
Dosso	60	20 000 000	1 200 000 000	40	120 000 000	4 800 000 000
Maradi	240	20 000 000	4 800 000 000	40	150 000 000	6 000 000 000
Niamey	0	10 000 000	0	0	80 000 000	0
Tahoua	200	24 000 000	4 800 000 000	80	250 000 000	20 000 000 000
Tillabéry	300	20 000 000	6 000 000 000	40	120 000 000	4 800 000 000
Zinder	200	24 000 000	4 800 000 000	80	250 000 000	20 000 000 000
Total	2 200		c	470		89 100 000 000

Tableau 133-3 Programmations quantitative et budgétaire du sous-programme Hydraulique pastorale du PROSEHA

ACTIONS	2016-2020	2021-2025	2026-2030	TOTAL
Objectif opérationnel n°21c :				
Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale				
Vulgarisation des méthodes (guides d'animation et de méthodologie d'ingénierie sociale)	Prise compte dans les coûts des ouvrages			
Poursuite des expérimentations de prospection en milieux délicats (failles, terrains bouillants, etc.)	Prise compte dans les coûts des ouvrages			
Objectif opérationnel n°21d :				
Optimiser la gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale				
Capitalisation des évaluations finales et ex. post des projets antérieurs	-	-	-	-
Partage des acquis entre les ministères techniques concernés	-	-	-	-
Formation des techniciens et des communautés sur les méthodes de	Prise en charge	Prise en charge	Prise en charge	Prise en charge

ACTIONS		2016-2020	2021-2025	2026-2030	TOTAL
gestion innovantes		assurée par les communes	assurée par les communes	assurée par les communes	assurée par les communes
Suivi de proximité des structures de gestion des points d'eau mis en place		Prise en charge assurée par les communes	Prise en charge assurée par les communes	Prise en charge assurée par les communes	Prise en charge assurée par les communes
Etude et élaboration des programmes de recherche comparée sur la gestion des aménagements à mettre en place		Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages
Vulgarisation des textes portant Code de l'Eau au Niger		Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages	Prise en compte dans les coûts des ouvrages
Objectif opérationnel n°21e :					
Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral					
Construction de puits cimentés pastoraux (PCP) y compris le suivi, le contrôle et les activités d'intermédiation sociale	Nombre	2200	2200	2200	6600
	Montant En FCFA	50 400 000 000	50 400 000 000	50 400 000 000	151 200 000 000
Construction de stations de pompage pastorales (SPP) y compris le suivi, le contrôle et les activités d'intermédiation sociale	Nombre	470	470	470	1400
	Montant En FCFA	89 100 000 000	89 100 000 000	89 100 000 000	267 300 000 000
Réhabilitation d'infrastructures en équivalent point d'eau modernes (éqPEM) y compris le suivi, le contrôle et les activités d'intermédiation sociale	Nombre	315	473	262	1050
	Montant En FCFA	2 500 000 000	3 500 000 000	1 500 000 000	7 500 000 000
Montants totaux en FCFA		142 000 000 000	143 000 000 000	141 000 00 000	426 000 000 000

14. Budget consolidé

Tableau 144-1 Budget consolidé

Objectif spécifique / Sous-programme	Objectifs opérationnels	2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
Alimentation en eau potable	Objectif opérationnel n°11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural	540 000 000 000	620 000 000 000	620 000 000 000	1 780 000 000 000
Alimentation en eau potable	Objectif opérationnel n°11b : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	276 000 000 000	100 555 000 000	289 445 000 000	666 000 000 000
Sous Total AEP		816 000 000 000	720 555 000 000	909 445 000 000	2 446 000 000 000
Assainissement et hygiène	Objectif opérationnel 12a: Ménages	21 300 000 000	40 000 000 000	11 500 000 000	72 800 000 000
Assainissement et hygiène	Objectif opérationnel 12b: Etablissements scolaires	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	45 000 000 000
Assainissement et hygiène	Objectif opérationnel 12c: Formations sanitaires	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	7 500 000 000
Assainissement et hygiène	Objectif opérationnel 12d: Autres lieux de vie	30 700 000 000	31 500 000 000	33 000 000 000	95 200 000 000
Assainissement et hygiène	Objectif opérationnel 12d: Capacités institutionnelles	14 500 000 000	10 000 000 000	5 000 000 000	29 500 000 000
Sous total Assainissement et Hygiène		84 000 000 000	99 000 000 000	67 000 000 000	250 000 000 000

Objectif spécifique / Sous-programme	Objectifs opérationnels	2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
CSPRE	Objectif opérationnel N°13a Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	11 000 000 000	10 000 000 000	8 000 000 000	29 000 000 000
Sous-total Programme					
Gouvernance	Objectif opérationnel 14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	11 000 000 000	10 000 000 000	8 000 000 000	29 000 000 000
Gouvernance	Objectif opérationnel 14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	36 100 000 000	38 900 000 000	38 650 000 000	113 650 000 000
Gouvernance	Objectif opérationnel N°14c Soutenir renforcer la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publiques en application de l'AFDH	5 900 000 000	4 850 000 000	4 600 000 000	15 350 000 000
Sous-total Gouvernance		3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	9 000 000 000
Hydraulique pastorale	Objectif opérationnel 21e : Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral				
Sous-total Hydraulique Pastorale		45 000 000 000	46 750 000 000	46 250 000 000	138 000 000 000
Total PROSEHA		1 098 000 000 000	1 019 305 000 000	1 171 695 000 000	3 289 000 000 000

Le budget global du PROSEHA est de 3 289 milliards de FCFA.

15. Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre

Le décret n°2016-207/PRN du 11 mai 2016 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués dispose que le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est chargé en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement.

A ce titre, il définit, conçoit, met en œuvre et évalue les politiques, les stratégies, les projets et programmes de développement dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Les missions du Ministère de l'Hydraulique comprennent donc les tâches régaliennes en lien avec la structuration et la régulation du secteur et celles relevant de la gestion du service public de l'eau. Ces missions peuvent être articulées autour de quatre axes principaux :

- 1) Stratégie et politique ;
- 2) Organisation et régulation ;
- 3) Coordination et communication ;
- 4) Mise en place et exploitation du service.

Il ressort du Code de l'eau et des Décrets organisant les structures de l'Etat que le MH/A est le leader du secteur.

Cependant, d'autres structures et institutions sont amenées à intervenir dans le secteur et sont pilotes sur certains aspects. Dans le domaine de l'assainissement, plusieurs institutions sont ainsi amenées à intervenir en fonction des domaines. Sur l'assainissement pluvial par exemple, les communes sont concernées mais également le Ministère en charge de l'Urbanisme. Sur l'assainissement en milieu scolaire, les Ministères en charge de l'Education sont une partie prenante essentielle. En matière d'hydraulique pastorale, le Ministère en charge de l'élevage est concerné. Enfin sur l'hygiène, le Ministère de la santé publique est leader sur les interventions.

Il revient donc au MH/A d'assurer la coordination des diverses actions, la diffusion d'informations de cadrage stratégique d'intervention ou encore de s'assurer d'avoir un bon retour de la part de ces acteurs quant aux démarches qu'ils initient.

A cet effet, la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) dont le Code de l'Eau rappelle le rôle dans le cadre institutionnel de la gestion de l'eau (art.25) se présente comme un outil essentiel de concertation et de coordination entre les différentes parties prenantes institutionnelles du secteur.

Pour ce faire, elle est composée de représentants des Ministères en charge de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'élevage, de collectivités territoriales, des ONGs, du secteur privé, d'organismes spécialisés nationaux et régionaux, et des PTF. Par ailleurs, elle est présidée par le Ministre en charge de l'Hydraulique, assisté de deux vice-présidents (le

Ministre en charge de l'Assainissement – cet élément serait à modifier vu que les deux secteurs relèvent depuis du même Ministère – et le Ministre en charge de la santé publique). Cette structure se décline d'ailleurs au niveau des Régions avec les commissions régionales de l'eau et de l'assainissement (CREA) qui regroupent tous les services et les acteurs régionaux concernés par les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le Décret n°206-075/PRN/MISP/ACR /MEP/A/PLN/EC/ MH/A/ MESU/DD/ ME/F/ MEP/T/ MEP/RA du 26 janvier 2016 transfère des compétences et ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement. La mission du MH/A sera réexaminée au regard des compétences et responsabilités dévolues aux communes en vue de recentrer le rôle du ministère.

Sur la base du décret n°2013-459/PRN/MH/A du 1^{er} novembre 2013, complété par l'Arrêté n°0039 du 19 juin 2015, portant organisation des services centraux du MHA et déterminant les attributions de leurs responsables, le cadre organisationnel du Ministère repose sur les structures suivantes :

- **Une administration centrale** comprenant :
 - le Cabinet du Ministre ;
 - le Secrétariat Général ;
 - l'Inspection Générale des Services ;
 - les Directions Générales. Il s'agit de :
 - la Direction Générale de l'Assainissement (DGA) comprenant la Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Urbain (DIHA/MU), la Direction des infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Rural (DIHA/MR) et la Direction du Développement et de la Vulgarisation des Services d'Assainissement(DDVSA) ;
 - la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) comprenant la Direction de l'Hydraulique villageoise (DHV), la Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (DHUSU) et la Direction de l'Hydraulique Pastorale (DHP) ;
 - la Direction Générale des Ressources en Eau(DGRE) comprenant la Direction de l'Hydrogéologie (DHGL), la Direction de l'Hydrologie (DHL) et la Direction des Inventaires et de Gestion de la Base des Données (DI/GBD).
 - Les Directions Nationales d'Appui ou Transversales qui sont :
 - la Direction de la Législation (DL) ;
 - la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
 - la Direction des Statistiques (DS) ;
 - la Direction d'Appui Conseil et d'Interventions en matière de Gestion Déléguée de l'Hydraulique rurale(DACI/HU) ;
 - la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP) ;
 - la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRF/M) ;
 - la Direction des Marchés Publics et de Délégation du Service Public (DMP/DSP) ;
 - la Direction des Ressources Humaines (DRH).
 - Les Organes Consultatifs ;
 - Les administrations de missions.

- **Des services déconcentrés:**
 - Les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement (8 au total)
 - Les Directions Départementales de l'Hydraulique et de l'Assainissement (63 au total) qui constituent le niveau le plus déconcentré des services du MHA et sont les interlocuteurs directs des collectivités territoriales dans le cadre de la gestion déléguée.

- **Des services rattachés :**
 - Le Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (BRHU/SU).
 - Le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA).

Pour la mise en œuvre du PROSEHA, il s'avère impératif de désigner un responsable de haut niveau pour chacun des cinq sous programmes. Ainsi, il est proposé ce qui suit :

- **Sous-programme Gouvernance** : le Secrétaire Général ;
- **Sous-programme Approvisionnement en eau potable – composante hydraulique villageoise** : le Directeur Général de l'Hydraulique ;
- **Sous-programme Approvisionnement en eau potable – composante hydraulique urbaine** : le Directeur Général de l'Hydraulique,
- **Sous-programme CSPRE** : le Directeur Général des Ressources en Eau ;
- **Sous-programme Hygiène et Assainissement** : le Directeur Général de l'Assainissement ;
- **Sous-programme Hydraulique Pastorale** : le Directeur Général de l'Hydraulique.

Les structures du MH/A ci-après devront aussi jouer un rôle important dans le processus du PROSEHA :

- La programmation et le suivi-évaluation de toutes les activités du PROSEHA relève de la DEP qui devra s'appuyer sur des directions transversales notamment, la Direction de la Statistique et la DIGBD.
- La structure chargée de la Régulation sectorielle assure la régulation des activités exercées dans le secteur de l'Hydraulique. Il propose en outre à l'autorité compétente, des sanctions encourues par les acteurs de manquements conformément aux textes en vigueur.
- La Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRF/M) en relation avec les Directions centrales concernées, examine le BPO et le transmet au Ministère chargé des Finances. Elle reçoit de ce dernier le DPPD qu'elle diffuse auprès des Conseils régionaux.
- Les DRH/A assurent les missions régaliennes du MHA dans les régions, consolident la programmation ascendante issue des DDH/A et assistent les Conseils régionaux dans l'examen des BPO transmis par les communes pour les faire parvenir au niveau central.
- Les DDH/A assurent les missions régaliennes du MHA dans les départements, et apportent aux communes l'appui conseil dans le domaine du service public de l'eau et de l'assainissement.

Enfin, la mise en œuvre du PROSEHA nécessitant la mobilisation des fonds colossaux, il s'avère nécessaire de créer une unité d'analyses stratégiques et prospective rattachée au Secrétariat Général. Cette unité aura pour principales tâches de développer des solutions pour le financement durable et l'efficacité économique du secteur et de faire le plaidoyer pour la mise en œuvre desdites solutions. Ses membres doivent être des experts de très haut niveau, très rompus à la recherche des solutions durables pour les investissements publics sociaux (expertises en banques de développement, finances publiques, etc.).

Les autres acteurs du secteur Eau et Assainissement auront un rôle non moins important :

- Les Collectivités territoriales élaborent le Plan Local de l'Eau de et l'Assainissement (PLEA,) et transmettent le BPO aux Conseils régionaux pour examen. Elles sont chargées en outre de la mobilisation des ressources financières domestiques pour la réalisation travaux d'adduction d'eau et des infrastructures d'assainissement dont elles sont les Maîtres d'ouvrage.
- Les Conseils régionaux examinent le BPO en relation avec les DRH/A et le transmettent à la DRF/M du MH/A au niveau central.
- Le décret n°2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011 modifiant et complétant le Décret n°2006/032/PRN/PM/MHE/LCD du 03 février 2006 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la CNEA, lui donne pour mission de contribuer à :
 - l'harmonisation des techniques utilisées dans le cadre du PROSEHA ;
 - la mise en commun des données d'expérience et l'échange d'informations et la mise en synergie des moyens de communication et de sensibilisation ;
 - une concertation accrue dans la mise en œuvre de l'appui institutionnel au secteur ;
 - la capitalisation des acquis.
- Le Ministère chargé du Plan coordonne la mobilisation des financements et participe à la programmation annuelle (BPO)
- Le Ministère chargé de la Santé participe à la mobilisation des financements et à la mise en œuvre de l'hygiène et de l'assainissement dans les formations sanitaires.
- Les Ministère chargés de l'Education mobilise les financements et assure la mise en œuvre de l'hygiène et l'assainissement dans les écoles.
- Le Ministère chargé de l'élevage mobilise les financements et participe à la mise en œuvre des travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages pastoraux.

La bonne mise en œuvre du PROSEHA dépendra forcément de la capacité du MHA à optimiser son fonctionnement ainsi que de l'efficacité et de l'efficience de ses interventions. De ce fait, plusieurs ajustements doivent être effectués au niveau organisationnel tel que recommandé dans le rapport de "Diagnostic du Fonctionnement du MHA" de janvier 2016.

Le tableau suivant récapitule les rôles et responsabilités des principales institutions impliquées dans l'exécution du PROSEHA.

Tableau 155-1 Rôles et responsabilités des institutions impliquées

Acteurs	Rôle et responsabilités
Directions ou Structures centrales du Ministère	<p>Organisation et coordination de l'action publique</p> <p>Elaboration et diffusion de la réglementation et de la programmation de l'action publique</p> <p>Efficacité de l'action publique</p> <p>Couverture des besoins de financement</p> <p>Equité des allocations de ressources publiques entre les régions</p>
SG	<p>Organisation et coordination de l'action publique</p> <p>Animation du dialogue sectoriel</p> <p>Elaboration et diffusion de la réglementation et de la programmation de l'action publique</p> <p>Analyses stratégiques et prospectives pour l'efficacité de l'action publique et la couverture des besoins de financement</p> <p>Equité des allocations de ressources publiques entre les régions</p> <p>Exécution du sous-programme Gouvernance</p>
DGRE	Exécution du sous-programme Connaissance et suivi des ressources en eau
DGH	Exécution du sous-programme AEP composante Hydraulique villageoise
DGA	Exécution du sous-programme Hygiène et Assainissement
DEP	<p>Programmation</p> <p>Etudes et recherche sur la gestion et le développement des services</p> <p>Suivi-évaluation des performances sectorielles</p> <p>Elaboration et suivi du BPO et DPPD</p>
DRFM	<p>Programmation de l'action publique</p> <p>Traitement et ventilation des BPO et DPPD</p>
SPEN	<p>Exécution du sous-programme AEP composante Hydraulique urbaine</p> <p>Maîtrise d'ouvrage déléguée AEP dans le périmètre concédé</p>
Directions régionales du Ministère	Appui aux collectivités territoriales. Suivi de la mise en œuvre des PREA
Directions départementales du Ministère	Assistance technique et contrôle de performance des communes et opérateurs de services AEPHA ; suivi de l'exécution des PLEA
Organes GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau sur le territoire géographique
Conseils régionaux	Arbitrage de la répartition du budget national dans la région / PREA

Acteurs	Rôle et responsabilités
Communes	Réalisation et exécution des PLEA Maîtrise d'ouvrage des infrastructures de distribution d'eau potable et des systèmes d'assainissement publics ou collectifs sur leur territoire
Délégataires des services d'eau potable et d'assainissement	Exploitation et maintenance des infrastructures AEPHA
Entreprises de travaux et bureaux d'étude	Exécution des études et travaux / Maîtrise d'œuvre
ONG et Associations	Assistance technique, appuis financiers aux usagers, délégataires de services, communes et services du MHA
Associations d'usagers des services d'eau potable	Défense et protection des intérêts des usagers Influence des décisions des autorités publiques
Usagers individuels des services d'eau potable et d'assainissement	Financement de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures Influence des décisions des autorités publiques Adoption des pratiques et comportements adéquats
Ministère de la santé	Participation à la mise en oeuvre de l'assainissement et de l'hygiène dans les centres de santé (y compris le financement)
Ministère de l'éducation	Participation à la mise en oeuvre de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles, collèges, etc. (y compris le financement)
Ministère de la décentralisation	Elaboration et suivi de l'application de tous textes régissant le fonctionnement des collectivités territoriales (avec l'assistance technique du MHA pour les textes relatifs à l'AEPHA)
INS	Suivi des taux d'accès dans le secteur conformément à la méthodologie conjointement développée en collaboration avec le MHA sur la base des orientations internationales
CNEA	Gouvernance de la GIRE
PTF	Contribution au financement du secteur dans une logique de durabilité Alignement sur les procédures nationales des finances publiques

16. Procédures et outils de suivi-évaluation

Deux procédures sont prévues pour le suivi-évaluation du PROSEHA :

Le suivi interne (conduit par les parties prenantes du programme)

- Le suivi de l'exécution des opérations

Il est conçu comme une activité régulière des institutions en charge de l'exécution du programme (les Directions centrales du MHA en charge de chaque sous-programme, les DRHA, les DDHA et les communes). Il s'agit essentiellement du suivi et du rapportage de l'exécution des activités par ces institutions selon les cycles de planification (annuelle, semestrielle et trimestrielle). Les informations de ce suivi servent de base pour les opérations de planification des activités au niveau de chacune des institutions.

- Le suivi des indicateurs

Il s'agit de la mesure des indicateurs définis dans le cadre logique du PROSEHA et des sous-programmes. Pour chaque indicateur, la structure responsable disposera des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que des outils nécessaires pour les activités de suivi. C'est l'INS qui est officiellement chargé d'établir les indicateurs de performance des ODD.

Les activités spécifiques de suivi des performances sont intégrées dans la planification spécifique de chaque structure pour l'exécution du PROSEHA

3. Les évaluations externes conduites par des opérateurs externes et indépendants
 - Les évaluations à mi-parcours de phase permettant de proposer les recadrages pour la suite de la phase.
 - Les évaluations finales de phase permettant de proposer les recadrages pour la phase suivante.

Les évaluations à mi-parcours permettront de corriger certaines insuffisances afin de mieux atteindre les objectifs de la phase en cours.

Les évaluations finales de chaque phase entraîneront au besoin la révision du PROSEHA afin de repréciser les objectifs de la phase suivante .

Pour l'opérationnalisation du suivi-évaluation, trois outils sont prévus :

4. Le cadre logique avec la liste complète des indicateurs de suivi

Ce cadre logique est élaboré incorporé aux annexes du PROSEHA. Certains indicateurs de suivi sont spécifiques à chaque sous-programme.

5. Le manuel de suivi-évaluation

Ce manuel déterminera la méthodologie définitive de calcul des indicateurs, les modalités de collecte, de stockage, de traitement, d'exploitation et de diffusion des données. Il introduira un concept de **progressivité dans la production des indicateurs** en fonction de leur pertinence dans la mise en œuvre du programme phase par phase. En effet, tous les indicateurs de performance ne pourront pas être suivis dès la première phase, alors que certains sont essentiels à suivre dès le début du programme.

Le manuel contiendra également les termes de références des évaluations externes. Un accent particulier sera mis sur les procédures d'utilisation des données de suivi et des résultats d'évaluations externes pour les prises de décisions à tous les niveaux stratégiques (communal, départemental, régional et national). L'élaboration du manuel de suivi-évaluation est inscrite comme une activité prioritaire du sous-programme Gouvernance au cours de la phase 1 du PROSEHA.

6. La situation de référence

Cette situation de référence couvre de façon exhaustive l'ensemble des indicateurs de suivi du PROSEHA et qui couvre la qualité de services fournis aux usagers, les populations couvertes selon les différents niveaux de services, les ouvrages et équipements, les capacités et compétences des acteurs, les outils de gestion, etc. La situation de référence qui sera l'opportunité d'expérimenter à grande échelle le manuel de suivi-évaluation, pourrait éventuellement conduire à une mise à jour du manuel sur les aspects méthodologiques, afin de disposer d'une version opérationnelle robuste. La situation de référence permettra aussi de mettre à jour les valeurs cibles fixées pour les différents indicateurs au cours des différentes phases du PROSEHA. L'établissement de la situation de référence est inscrit comme une activité prioritaire du sous-programme Gouvernance au cours de la phase 1 du PROSEHA.

Le suivi-évaluation du PROSEHA est conçu comme le suivi-évaluation des activités et des performances du MHA. Pour ce faire son ancrage institutionnel s'aligne sur l'organisation interne du MHA. Cet ancrage institutionnel est synthétisé dans le tableau suivant. **Les rôles et tâches spécifiques des différentes structures identifiées sont développés dans le manuel de suivi-évaluation.**

Tableau 166-1 Suivi évaluation du PROSEHA

Niveau	Responsable de l'exécution	Responsable de l'exploitation	Instances d'exploitation
Communal	SMEA	Maire de la commune	Rencontres du Conseil municipal et de la commission Eau et Assainissement
Départemental	Agent suivi-évaluation en collaboration avec les SMEA	DDHA	Rencontres régionales de bilan et planification
Régional	Agent suivi-évaluation en collaboration avec les DDHA	DRHA	Rencontres régionales de bilan et planification
National	DEP, Direction des Statistiques en collaboration avec les DRHA et tous les partenaires du suivi (DGRE*, INS, ministères en charge de l'éducation, ministère de la santé publique, ministère en charge de l'élevage)	SG du MHA	Rencontres internes de bilan et planification Revue annuelle conjointes

* La Direction des Statistiques (DS) organise le suivi des indicateurs pour tous les sous-programmes en collaboration avec les différentes sources d'information, y compris la gestion des différentes bases de données y relatives. Mais la DGRE organise les activités de suivi directement relatives aux ressources en eau (y compris les bases de données y relatives) et communique les informations à la Direction des Statistiques pour incorporation dans les rapports conjoints des sous-programmes du PROSEHA.

Annexe 1 Cadre logique

Le Programme

Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
<p>Objectif général n°1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous</p>	<p>IOG1101 : Taux de mobilisation des financements pour la phase en cours</p> <p>IOG1201 : Taux de réalisation des objectifs liés aux services AEPHA pour la phase en cours</p> <p>IOG1301 : Taux de réalisation des objectifs GIRE pour la phase en cours</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Situation de référence et Evaluations externes</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p>Stabilité politique - Cohésion sociale - Ressources financière, humaine disponibles et suffisantes - Contribution bénéficiaires des réalisations</p>
<p>Objectif général n°2 : Contribuer à l'objectif global de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDE) "développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles"</p>	<p>IOG2101 : Taux de réalisation des objectifs liés à l'hydraulique</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Situation de référence et Evaluations externes</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p>Stabilité politique - Cohésion sociale - Ressources financière, humaine disponibles et suffisantes - Contribution bénéficiaires des réalisations</p>
<p>Objectif Spécifique 11 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>Sous-programme Alimentation en Eau Potable</p>	<p>IOS1101 : Taux d'accès des ménages aux services optimaux</p> <p>IOS1102 : Taux d'accès des ménages aux services basiques d'eau potable</p> <p>IOS1103 : Proportion de la population payant un prix de consommation d'eau potable conforme à la réglementation</p> <p>IOS1104 : Taux d'accès des élèves au service basique d'eau potable</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Enquêtes INS</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p><u>Prérequis</u> : Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</p>

Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
	IOS1105 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'eau potable		
<p>Objectif Spécifique 12 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p> <p>Sous-programme Hygiène et Assainissement</p>	<p>IOS1201 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement</p> <p>IOS1202 : Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement</p> <p>IOS1203 : Taux d'accès des élèves au service basique d'assainissement</p> <p>IOS1204 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'assainissement</p> <p>IOS1205 : Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon</p> <p>IOS1206 : Taux d'accès des élèves aux équipements de lavage des mains au savon</p> <p>IOS1207 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements de lavage des mains au savon</p> <p>IOS1208 : Taux d'accès des élèves aux équipements d'hygiène menstruelle</p> <p>IOS1209 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements d'hygiène menstruelle</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Enquêtes INS</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p><u>Prérequis</u> :</p> <p>Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</p>
<p>Objectif Spécifique 13 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux</p>	<p>IOS1301 : Taux de traitement des eaux usées</p> <p>IOS1302 : Taux de prélèvement des ressources en eau</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Etudes spécifiques (IOS1301 et IOS1302) et</p>	<p><u>Prérequis</u> :</p> <p>Mobilisation des compétences managériales et</p>

Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
<p>tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p> <p>Sous-programme Connaissance et suivi des ressources en eau</p>		<p>Suivi exécution PANGIRE (IOS1303)</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p>techniques requises pour l'exécution du programme</p>
<p>Objectif Spécifique 14 : D'ici à 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Sous-programme Gouvernance</p>	<p>IOS1401 : Taux d'inscription de l'APD dans le DPPD et dans les budgets communaux</p> <p>IOS1402 : Taux de contribution des ressources domestiques aux dépenses sectorielles</p> <p>IOS143 : Proportion des communes avec un cadre de concertation impliquant les usagers</p> <p>IOS1404 : Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Revue des dépenses du secteur (IOS1401 et IOS1402)</p> <p>Suivi du fonctionnement des communes (IOS1403 et IOS1404)</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, à mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p><u>Prérequis</u> :</p> <p>Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</p>
<p>Objectif Spécifique 21 : Un Niger où l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante est assuré de façon équitable pour tous les usagers de l'espace</p> <p>Sous-programme Hydraulique pastorale</p>	<p>IOS2101 : Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail selon les normes nationales</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Suivi du sous-programme hydraulique pastorale</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Au début, mi-parcours et à la fin de chaque phase</p>	<p><u>Prérequis</u> :</p> <p>Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</p>

Les sous-programmes

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Alimentation en eau potable	11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural	R1101 : le taux d'accès des populations aux services optimaux est de 80% (branchements privés) et le taux d'accès des populations aux services basiques est de 20% (points d'eau collectifs)	A1101 : Réalisation de ouvrages pour desservir 2.552.321 nouveaux ménages (approximativement 2500 Multi villages, 2100 Mini AEP et 2000 PEA)
Alimentation en eau potable	11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural	R1102 : 100% des communes et délégataires de services satisfont les critères de performances déterminés dans le cadre réglementaire	A1102 : Assistance technique et renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance efficaces de l'ensemble des ouvrages d'AEP
Alimentation en eau potable	11a : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural	R1103 : 100% des textes législatifs et réglementaires du secteur sont appliqués (y compris une tarification pour le milieu rural respectant les principes de non-discrimination et de solidarité)	A1103 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'extension des compétences et opérations du BRHU /SU aux problématiques de l'hydraulique villageoise
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1106 : Dans les 54 centres concédés 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 85% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100%	A1106 : Augmentation des capacités de production et de stockage ; Développement des réseaux de desserte ; Densification des réseaux existants

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1107 : Dans les 75 nouveaux centres concédés après 2015, le taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 80% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100%	A1107 : Réalisation de nouveaux ouvrages de production, de stockage et distribution
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1108 : Péréquation des coûts entre les grandes villes et les petites villes ; entre les ménages à fort revenu et les grands consommateurs et les petits consommateurs (tarifs progressifs)	A1108 : Mise en œuvre de la péréquation
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1109 : Renforcement de la productivité financière du système SPEN/SEEN	A1109 : Mise en œuvre de la révision tarifaire
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1110 : l'hydraulique urbaine réalise les prévisions de prêts concessionnels	A1110 : Accès de la SPEN aux financements concessionnels
Alimentation en eau potable	11b : Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	R1111 : 100% des textes législatifs et réglementaires du secteur sont appliqués	A1111 : Doter le BRHU /SU de moyens humains, financiers et matériels lui permettant accomplir efficacement ses missions
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1201 : Tous les villages sont certifiés FDAL	A1201 : Mise en œuvre de l'ATPC dans les villages de DAL

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1202 : Tous les quartiers de ville sont certifiés FDAL	A1202 : Mise en œuvre de l'ATPC dans les quartiers de DAL
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1203 : Tous les ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1203 : Communication pour un changement de comportement (CCC) ; Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle + Promotion de la solidarité en milieu rural + microcrédit + identification des technologies à faible coût
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1204 : Tous les ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1204 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement + Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1205 : Tous les ménages ruraux sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1205 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains et du savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu rural

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1206 : Tous les ménages urbains sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1206 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements lavage des mains au savon, l'IEC hygiène + Promotion de la solidarité en milieu urbain + microcrédit
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1207 : Tous les villages disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1207 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées en milieu rural (vidange manuelle, latrines Ecosan, latrines sèches, etc.)
Hygiène et Assainissement	12a : Assainissement et hygiène des ménages	R1208 : Toutes les communes urbaines disposent de solutions adaptées et opérationnelles de vidange et de transport des boues des sites de production vers les sites de traitements	A1208 : Promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing de la vidange et du transport des boues en milieu urbain
Hygiène et Assainissement	12b : Assainissement et hygiène des établissements scolaires	R1209 : 100% des établissements scolaires ruraux sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1209 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouveaux établissements scolaires en milieu rural et contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte des besoins du genre et des filles

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12b : Assainissement et hygiène des établissements scolaires	R1210 : 100% des établissements scolaires urbains sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1210 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement des établissements scolaires en milieu urbain et contribution à l'équipement des anciens non équipés y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle
Hygiène et Assainissement	12b : Assainissement et hygiène des établissements scolaires	R1211 : 100% des établissements scolaires ruraux sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1211 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des nouveaux établissements scolaires par les maîtres d'ouvrages en milieu rural et contribution à l'équipement des anciens non équipés tenant compte des besoins du genre et des femmes/filles
Hygiène et Assainissement	12b : Assainissement et hygiène des établissements scolaires	R1212 : 100% des établissements scolaires urbains sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1212 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène de nouveaux établissements scolaires en milieu urbain et contribution à l'équipement des anciens non équipés

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12c : Assainissement et hygiène des formations sanitaires	R1213 : 100% des formations sanitaires rurales sont équipées de systèmes adéquats d'assainissement	A1213 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement de nouvelles formations sanitaires en milieu rural et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des besoins des personnes handicapées et des femmes
Hygiène et Assainissement	12c : Assainissement et hygiène des formations sanitaires	R1214 : 100% des formations sanitaires urbaines sont équipées de systèmes adéquats d'assainissement	A1214 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'assainissement des nouvelles formations sanitaires en milieu urbain et contribution à l'équipement des anciennes formations sanitaires non équipées y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle
Hygiène et Assainissement	12c : Assainissement et hygiène des formations sanitaires	R1215 : 100% des formations sanitaires rurales sont équipées de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1215 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des nouvelles formations sanitaires par les maîtres d'ouvrages en milieu rural et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des besoins des personnes handicapées et des femmes

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12c : Assainissement et hygiène des formations sanitaires	R1216 : 100% des formations sanitaires urbaines sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1216 : Mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application de la réglementation sur l'équipement d'hygiène des nouvelles formations sanitaires par les maîtres d'ouvrages en milieu urbain et contribution à l'équipement des anciennes non équipées tenant compte des besoins des personnes handicapées et des femmes
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1217 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1217 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural tenant des besoins des femmes et des personnes handicapées
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1218 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	A1218 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie milieu urbain
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1219 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu rural sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains au savon	A1219 : Elaboration ou mise à jour, vulgarisation et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
			rural
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1220 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain sont équipés de systèmes adéquats de lavage des mains	A1220 : Elaboration et contrôle de l'application d'une réglementation sur l'équipement d'hygiène des lieux publics et autres lieux de vie en milieu urbain
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1221 : Toutes les villes remplissant les critères de faisabilité socioéconomique et technique sont équipées de réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)	A1221 : Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1222 : Toutes les communes disposent de systèmes adaptés et opérationnels de traitement et valorisation des boues de vidange	A1222 : Réalisation et contrôle de l'exploitation des stations de traitement et valorisation des boues de vidanges + Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) en milieu urbain
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1223 : Les eaux usées non traitées en année X sont réduites de moitié en année X+5 en milieu rural	A1223 : Promotion des solutions autonomes efficaces et adaptées aux milieux (bacs à laver, puisards, airs de lavage, airs d'ablution, etc.) en milieu rural

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12d : Assainissement et hygiène des autres lieux de vie	R1224 : Les eaux usées non traitées en année X sont réduites de moitié en année X+5 en milieu urbain	A1224 : Promotion des solutions autonomes efficaces selon les usagers (puisards pour les ménages, systèmes de traitement pour les opérateurs économiques, les centres hospitaliers, etc.) en milieu urbain
Hygiène et Assainissement	12e: Capacités institutionnelles	R1225 : La coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national sont satisfaisants	A1225 : Dotation de la DGA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau national et renforcement des capacités du comité interministériel de coordination du sous-secteur d'hygiène et d'assainissement

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12e: Capacités institutionnelles	R1226 : Des solutions innovantes plus efficaces sont identifiées à travers la recherche et la capitalisation et promues (systèmes d'hygiène et d'assainissement et solutions de financement)	A1226 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie par le Ministère en charge de l'assainissement en collaboration avec les autres ministères pour stimuler et coordonner la recherche et la capitalisation avec les différents acteurs pour l'amélioration continue de l'efficacité (systèmes d'hygiène et d'assainissement et de financement)
Hygiène et Assainissement	12e: Capacités institutionnelles	R1227 : Les DRHA assurent efficacement la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau régional	A1227 : Dotation des DRHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la coordination et le pilotage du sous-programme au niveau régional

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hygiène et Assainissement	12e: Capacités institutionnelles	R1228 : Les DDHA assurent efficacement l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes	A1228 : Dotation des DDHA en ressources humaines, matérielles et financières, outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour l'assistance technique et le contrôle de performance et de conformité des actions des communes
Hygiène et Assainissement	12e: Capacités institutionnelles	R1229 : Les communes assurent efficacement la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement	A1229 : Rendre effectif le transfert de compétences et ressources aux communes et les doter d'outils de gestion et systèmes d'obligation de résultats pour la maîtrise d'ouvrage des services d'HA
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	R1301 : Un réseau moderne de mesures des eaux de surface complètement opérationnel est mis en place Le personnel est formé dans la gestion de ce réseau et dans la conduite des mesures	A1301 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau de surface

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1302 : Un réseau piézométrique optimal est mis en place et permet l'évaluation correcte des ressources en eau souterraine,</p> <p>Les procédures de suivi et de maintenance des stations piézométriques, et celles de contrôle/validation des données collectées sont définies et mises en œuvre,</p> <p>Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement du en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines,</p> <p>Les capacités techniques, matérielles et humaines du Service Hydrogéologie de la DGRE sont renforcées</p>	A1302 : Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eau souterraine
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1303 : Un Observatoire est mis en place et fonctionnel</p> <p>Le suivi régulier de l'état de l'environnement et des ressources en eau à l'échelle du pays est assuré et l'information est partagée entre les parties prenantes.</p>	A1303 : Création d'un Observatoire de l'Eau et de l'Environnement
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1304 : Un réseau de base permettant l'évaluation correcte et le suivi de la qualité des eaux est opérationnel.</p> <p>Les méthodes de contrôle de la qualité de l'eau sont améliorées et surtout uniformisées selon les normes et les méthodes internationalement reconnues et conformément aux</p>	A1304 : Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité de l'eau

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
		<p>nouvelles normes de la qualité de l'eau.</p> <p>De nouveaux laboratoires de contrôle et d'analyse de la qualité des eaux sont installés</p> <p>Le personnel concerné est bien formé et en nombre suffisant</p>	
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1305 : Le fonctionnement hydrologique des bassins, sous bassins et aquifères est connu en corrélation avec l'évolution des états des eaux de surface et souterraine.</p> <p>Les modèles existants des aquifères et principaux bassins versants sont actualisés</p>	A1305 : Détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1306 : Des documents de référence des ressources en eau sont disponibles pour planifier les opérations GIRE au niveau communautaires</p> <p>Les acteurs locaux sont informés des résultats des études</p>	A1306 : Elaboration des monographies et des atlas de planification des ressources en eau
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	<p>R1307 : Les besoins en eau optimaux du secteur minier sont évalués</p> <p>De nouvelles technologies d'exploitation des eaux dans le secteur minier sont proposées</p> <p>La concertation avec le secteur minier est lancée</p> <p>Un PGES est validé</p>	A1307 : Etudes des besoins en eau de surface et souterraine des sites miniers et protection du Milieu naturel

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13a : Améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages	R1308 : Le Schéma Directeur de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau est actualisé	A1308 : Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau
Connaissance, suivi et protection des Ressources en Eau	13c : Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités	R1319 : Les organes devant constituer le nouveau cadre institutionnel de gestion des ressources en eau au niveau national sont identifiés Les organes du cadre institutionnels sont installés et rendus opérationnels à travers des actions de renforcement des capacités	A1319 : Reforme/ réaménagement institutionnel pour le pilotage intersectoriel et durable du processus GIRE
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1401 : Le MHA a développé les outils et méthodes de la gestion	A1401 : Elaboration des documents de management et de planification interne
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1402 : Politique de l'eau approuvée	A1402 : Mobilisation de consultants pour l'appui à la formulation
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1403 : Révision du guide de l'AEP	A1403 : Mise à jour du guide en fonction des nouvelles orientations
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1404 : Programmation diffusée aux différents niveaux (communal, régional et central)	A1404 : Diffusion des listes de priorités retenues aux différents niveaux

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1405 : Guides BPO et DPPD diffusés	A1405 : Vulgarisation des guides BPO et DPPD
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1406 : Plan de formation et d'entretien des carrières élaboré et mis en œuvre	A1406 : Elaboration puis mis en œuvre du plan de formation.
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1407 : Manuel de procédures internes en place	A1407 : Elaboration du manuel de procédures
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1408 : Une MHA apte à assumer ses fonctions régaliennes	A1408 : Incorporation d'un budget adéquat pour le MHA pour le fonctionnement
Gouvernance	n°14a : L'Etat assure efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	R1409 : Management basé sur les résultats est en place	A1409 : Assistance Technique spécialisée recrutée
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1410 : Outils de coordination en place	A1410 : Tenu d'ateliers et réunions.

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1411 : Dispositif de suivi-évaluation en place	A1411 : Rendre fonctionnel le système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement au Niger (SISEAN)
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1412 : Communication externe avec diffusion de l'information	A1412 : Définition d'une stratégie de communication, centre de documentation revitalisé et mise en place d'un site internet
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1413 : Le dispositif de coordination régionale renforcé	A1413 : Elaboration d'une stratégie régionale par région en assurant que les fonctions régaliennes soient diffusées
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1414 : Appui à la MO fournis à toutes les communes et conseils régionaux durant toute la durée du PROSEHA	A1414 : Prestation de service définie, contractualisation mis en place, campagne de formation
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1415 : Formation continue des agents communaux SMEA effectuée	A1415 : Mise en place d'un plan de formation et exécution de la formation
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1416 : Les financements domestiques potentiels sont mobilisés	A1416 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
			travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour la mobilisation des ressources domestiques
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1417 : Le sous-secteur a accès aux prêts concessionnels pour les investissements	A1417 : Assistance technique, financière et matérielle et développement des ressources humaines pour l'exécution du plan de travail de l'unité d'analyses stratégiques et prospectives pour l'accès aux prêts concessionnels
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1418 : Le bureau de régulation est fonctionnel selon les textes	A1418 : Assistance technique pour l'appui aux activités de renforcement des cadres du bureau
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1419 : Unité d'analyse stratégique et prospective rattachée au SG opérationnelle	A1419 : Mobilisation d'experts spécialisés en investissements publics et banques de développement
Gouvernance	14b : L'Etat assure efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	R1420 : Le secteur privé est apte à réaliser les ambitions du PROSEHA	A1420 : Formulation d'un appui substantiel au secteur privé et mis en œuvre de cet appui

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Gouvernance	14c : Soutenir renforcer la société pour la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH	R1421 : La société civile assure efficacement la protection et la défense des citoyens et usagers des services publics en application de l'AFDH	A1421 : Appui technique et financier aux organisations de la société civile pour la protection et la défense des citoyens et usagers
Hydraulique pastorale	21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	R2101 : Un inventaire exhaustif des points d'eau pastoraux tous les dix ans est organisé	A2101 : Etat des lieux de la base de données Requête de financement Réaliser des fiches d'enquêtes
Hydraulique pastorale	21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	R2102: Une mise à jour de l'inventaire continu est assurée	A2102 : Mettre en place un mécanisme de Collecte et d'Intégration des données dans la base Rendre opérationnel le mécanisme de collecte et d'intégration des données
Hydraulique pastorale	21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	R2103 : Des ressources humaines compétentes en la matière (statisticiens, spécialistes de bases de données et infographies, sociologues, etc.) sont mises à la disposition	A2103 : Etat des lieux des ressources humaines Expression des besoins en ressources humaines Elaboration et exécution d'un plan de recrutement Elaboration et exécution d'un plan de formation

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hydraulique pastorale	21a : Mettre à jour périodiquement, en continu et valoriser l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral	R2104 : Une synergie entre SIGNER et SIM Bétail est créée	A2104 : Réunions périodiques de concertation, Echange continu des informations
Hydraulique pastorale	21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface	R2105 : Des préoccupations pastorales dans l'aménagement du territoire sont intégrées	A2105 : Réunions périodiques, Débats débouchant sur une co-conception de schémas d'aménagements Etudes des interactions, des impacts des différents usages des eaux de surface
Hydraulique pastorale	21b : Affirmer une politique de mobilisation et de gestion intégrée des eaux de surface	R2106 : La mobilité pastorale est sécurisée	A2106 : Sur la base de l'inventaire viser à l'actualisation des accords sociaux puis mise en place balisage Préservation des parcours de replis par des négociations (gouvernance locale) Connaissance des bas-fonds et des eaux mobilisables et des pâturages de réserve Localisation précise des zones de repli et enregistrement au dossier rural des COFO

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hydraulique pastorale	21c : Adapter la démarche d'implantation des points d'eau d'hydraulique pastorale	R2107: L'implantation concertée et inclusive des nouveaux ouvrages hydrauliques en milieu pastoral est institutionnalisée	A2107: Vulgarisation les méthodes (guides d'animation et de méthodologie d'ingénierie sociale) Poursuivre les expérimentations de prospection en milieux délicats (failles, terrains bouillant, etc.)
Hydraulique pastorale	21d : Gestion des points d'eau d'hydraulique pastorale	R2108: La gestion responsable des points d'eaux pastoraux par les parties prenantes et les collectivités au premier chef est promue	A2108: Capitaliser les évaluations finales et ex. post des projets antérieurs Partager les acquis entre les ministères techniques concernés Former les techniciens et les communautés sur les méthodes de gestion innovantes Assurer un suivi de proximité des structures de gestion des points d'eau mis en place Etudier et faire des programmes de recherche comparée sur la gestion des aménagements à mettre en place Vulgariser des textes portant Code de l'Eau au Niger
Hydraulique pastorale	21e: Préserver la qualité de l'eau pour garantir une meilleure santé humaine et animale en milieu pastoral	R2109: La qualité de l'eau en milieu pastoral est préservée	A2109: Concevoir des ouvrages adéquats

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
			<p>Choisir des entreprises capables</p> <p>Suivre et contrôler les travaux pour éviter les malfaçons,</p> <p>Réhabiliter les points d'eau existants et améliorer leur salubrité</p> <p>Identifier les bonnes pratiques locales d'hygiène et assainissement</p> <p>Vulgariser les bonnes pratiques d'hygiène et assainissement</p>
Hydraulique pastorale	21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale	R2110: Un comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre est créé	A2110: Créer le comité de pilotage de la SNHP
Hydraulique pastorale	21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale	R2111 : Des études sur la gestion des points d'eau traditionnels et des pâturages sont bien conduites	A2111 : Elaborer les termes de références et dossiers Recruter les consultants
Hydraulique pastorale	21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale	R2112 : Des études sur l'hydraulique pastorale dans la zone sud à dominante agricole sont bien conduites	A2112 : Elaborer les termes de références et dossiers Recruter les consultants

Sous-programmes	Objectifs opérationnels	Résultats	Actions
Hydraulique pastorale	21f : Promouvoir le sous-secteur de l'hydraulique pastorale	R2113 : Des programmes de développement des infrastructures en hydraulique pastorale sont bien conçus et mis en œuvre	A2113 : Identifier les besoins spécifiques de la zone pastorale Elaborer les projets et programmes Rechercher les financements ; Créer le Comité de pilotage de la SNHP
Hydraulique pastorale	21g : Régionaliser la stratégie nationale en hydraulique pastorale	R2114 : Les directives régionales sont bien appliquées sur les 20 zones	A2114 : Approuver la Stratégie par le Gouvernement ; Diffuser la stratégie ; Appliquer la stratégie dans les budgets régionaux et communaux : Mener des études spécifiques pour descendre à l'échelle communale ou même secteur, village.

Annexe 2 Définition des indicateurs de performance

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
IOG1101 : Taux de mobilisation des financements pour la phase en cours	Numérateur : Total des financements acquis pour la phase en cours Dénominateur : Total des besoins de financement pour la phase en cours	Exploitation des données de suivi budgétaire du secteur	Urbain Rural Sous-programme	MHA
IOG1102 : Taux de réalisation des objectifs liés aux services AEPHA pour la phase en cours	Numérateur : Score total attribué aux objectifs atteints Dénominateur : Score total attribué aux objectifs fixés	Une grille très explicite précise le score correspondant à chaque niveau qualitatif et/ou quantitatif de réalisation des objectifs ainsi que le score total des objectifs fixés selon l'approche systémique multicritère d'évaluation qualitative	Urbain Rural Ménage Institutionnel Public	Evaluateur externe
IOG1103 : Taux de réalisation des objectifs GIRE pour la phase en cours	Numérateur : Score total attribué aux objectifs atteints Dénominateur : Score total attribués aux objectifs fixés	Une grille très explicite précise le score correspondant à chaque niveau qualitatif et/ou quantitatif de réalisation des objectifs ainsi que le score total des objectifs fixés selon l'approche systémique multicritère d'évaluation qualitative	UGE	Evaluateur externe
IOG2101 : Taux de réalisation des objectifs liés à l'hydraulique pastorale pour la phase en cours	Numérateur : Score total attribué aux objectifs atteints Dénominateur : Score total attribués aux objectifs fixés	Une grille très explicite précise le score correspondant à chaque niveau qualitatif et/ou quantitatif de réalisation des objectifs ainsi que le score total des objectifs fixés selon l'approche systémique multicritère d'évaluation qualitative		Evaluateur externe
IOS1101 : Taux d'accès des ménages aux services optimaux	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité	Enquêtes d'opinion des usagers par sondage Services d'eau potable gérés en toute	Urbain Rural	INS

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
	Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	<p>sécurité : qui fournit de l'eau potable, qui est situé sur place et fonctionnel à tout moment</p> <p>Les enquêtes par sondage auprès des ménages peuvent fournir les données sur la disponibilité du point d'eau sur place, ainsi que la fonctionnalité à tout moment. La qualité de l'eau peut être appréciée par des tests directs.</p> <p>Les sources administratives, y compris les services de régulation de l'eau potable peuvent fournir les données sur la conformité avec les normes de qualité de l'eau et de fonctionnalité</p>		
IOS1102 : Taux d'accès des ménages aux services basiques d'eau potable	<p>Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services basiques d'eau potable</p> <p>Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés</p>	<p>Enquêtes d'opinion des usagers par sondage</p> <p>Services basiques d'eau potable : qui fournit de l'eau potable à une source distante avec un temps de collecte de 30 minutes maximum pour un aller-retour, y compris la file d'attente.</p> <p>Les enquêtes par sondage auprès des ménages peuvent fournir des données sur la disponibilité du point d'eau et les coordonnées GPS peuvent permettre de déterminer la distance. La qualité de l'eau peut être appréciée par des tests directs.</p> <p>Les sources administratives, y compris les services de régulation de l'eau potable peuvent fournir des données sur la conformité avec les normes de qualité de l'eau.</p>	Urbain Rural	INS

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
IOS1103 : Proportion de la population payant un prix de consommation d'eau potable conforme à la réglementation	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services d'eau potable appliquant la tarification en vigueur Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages utilisant les services d'eau potable	Les services de régulation de l'eau potable peuvent fournir des données sur les zones d'application de la tarification officielle et la population couverte par les services d'eau potable	Urbain Rural	MHA
IOS1104 : Taux d'accès des élèves au service basique d'eau potable	Numérateur : Nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires ayant accès à une source améliorée d'eau potable fonctionnelle, sur place ou à proximité de l'établissement et disponible pendant les heures d'école Dénominateur : Nombre total d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires	Données de suivi de l'équipement d'eau potable des établissements d'enseignement	Urbain Rural	Ministères en charge des enseignements
IOS1105 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique d'eau potable	Numérateur : Nombre d'usagers ayant accès à une source améliorée d'eau potable fonctionnelle, sur place et fonctionnel à tout moment Dénominateur : Nombre total d'usagers des formations sanitaires	Données de suivi de l'équipement d'eau potable des formations sanitaires	Urbain Rural	Ministère de la santé publique
IOS1201 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services optimaux d'assainissement Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	Enquêtes d'opinion des usagers par sondage Services optimaux d'assainissement : des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréta sont évacués en toute sécurité in situ ou traités hors site. Les enquêtes par sondage auprès des ménages peuvent fournir des	Urbain Rural	INS

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
		<p>informations sur types d'installations d'assainissement et d'élimination in situ.</p> <p>Les sources administratives peuvent fournir des données démographiques et environnementales afin d'apprécier l'évacuation et le traitement des excréta</p>		
IOS1202 : Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	<p>Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services basiques d'assainissement</p> <p>Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés</p>	<p>Enquêtes d'opinion des usagers par sondage</p> <p>Services basiques d'assainissement : des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages</p> <p>Les enquêtes par sondage auprès des ménages peuvent fournir des informations sur types d'installations d'assainissement.</p> <p>Les sources administratives peuvent fournir des données démographiques.</p>	<p>Urbain</p> <p>Rural</p>	INS
IOS1203 : Taux d'accès des élèves au service basique d'assainissement	<p>Numérateur : Nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires ayant accès à des toilettes améliorées séparées filles/garçons sur place ou à proximité de l'établissement</p> <p>Dénominateur : Nombre total d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires</p>	<p>Données de suivi de l'équipement d'assainissement des établissements d'enseignement</p>	<p>Urbain</p> <p>Rural</p>	Ministères en charge des enseignements
IOS1204 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires au service basique	<p>Numérateur : Nombre d'usagers ayant accès à des toilettes séparées hommes/femmes sur place ou à proximité de l'établissement</p> <p>Dénominateur : Nombre total d'usagers</p>	<p>Données de suivi de l'équipement d'assainissement des formations sanitaires</p>	<p>Urbain</p> <p>Rural</p>	Ministère de la santé publique

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
d'assainissement	des formations sanitaires			
IOS1205 : Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon	Numérateur : Nombre de personnes des ménages disposant d'équipements de lavage des mains au savon à domicile Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	Enquêtes d'opinion des usagers par sondage	Urbain Rural	INS
IOS1206 : Taux d'accès des élèves aux équipements de lavage des mains au savon	Numérateur : Nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires ayant accès à des installations fonctionnelles de lavage des mains au savon (ou à la cendre) séparées pour les filles et les garçons. Dénominateur : Nombre total d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires	Données de suivi de l'équipement d'hygiène des établissements d'enseignement	Urbain Rural	Ministères en charge des enseignements
IOS1207 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements de lavage des mains au savon	Numérateur : Nombre d'usagers ayant accès à des installations fonctionnelles installations de lavage des mains au savon (ou à la cendre). Ces installations doivent être disposées aux endroits clés Dénominateur : Nombre total d'usagers des formations sanitaires	Données de suivi de l'équipement d'hygiène des formations sanitaires	Urbain Rural	Ministère de la santé publique
IOS1208 : Taux d'accès des élèves aux équipements d'hygiène menstruelle	Numérateur : Nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires avec des installations sanitaires adéquates et appropriées pour le lavage et le changement des couches et l'élimination des déchets menstruels. Ces installations doivent garantir l'intimité, la sécurité et la dignité. Dénominateur : Nombre total d'élèves filles inscrits dans les écoles primaires et	Données de suivi de l'équipement d'hygiène des établissements d'enseignement	Urbain Rural	Ministères en charge des enseignements

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
	secondaires			
IOS1209 : Taux d'accès des usagers des formations sanitaires aux équipements d'hygiène menstruelle	<p>Numérateur : Nombre d'usagers ayant accès à des installations sanitaires adéquates et appropriées pour le lavage et le changement des couches et l'élimination des déchets menstruels. Ces installations doivent garantir l'intimité, la sécurité et la dignité et être disponibles aux endroits clés.</p> <p>Dénominateur : Nombre total d'usagers femmes des formations sanitaires</p>	Données de suivi de l'équipement d'hygiène des formations sanitaires	Urbain Rural	Ministère de la santé publique
IOS1301 : Taux de traitement des eaux usées	<p>Numérateur : Volume des eaux usées générées par les ménages et par les activités économiques qui sont traitées en toute sécurité</p> <p>Dénominateur : Volumes des eaux usées générées par les ménages et les activités économiques.</p>	<p>L'objectif est de couvrir les ménages et l'économie tout entière, et de construire sur le cadre de suivi du JMP, AQUASAT, IBNET, UNSD / PNUE eau</p> <p>Les méthodes statistiques pour la mesure de traitement des eaux usées devront s'aligner avec les définitions SEEA, les classifications et types de traitement.</p> <p>Les données sur le traitement des eaux usées domestiques proviendront de l'indicateur sur l'assainissement des ménages. Les données sur les volumes d'eaux usées industrielles peuvent être estimées à partir des inventaires des industries, qui seront disponibles dans la majorité des pays ou sur la base d'études spécifiques. La répartition des eaux usées traitées peut être calculée sur la base de dossiers de conformité, liées à des normes nationales.</p>	Urbain Rural	MHA

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
IOS1302 : Taux de prélèvement des ressources en eau			UGE	
IOS1303 : Taux d'exécution des plans d'actions des UGE / bassins / sous-bassins	Numérateur : Score total attribué aux actions exécutées Dénominateur : Score total attribué à la réalisation complète des plans d'actions	Une grille très explicite précise le score correspondant à chaque niveau qualitatif et/ou quantitatif de réalisation des plans d'actions ainsi que le score total de la réalisation complète des plans d'actions selon l'approche systémique multicritère d'évaluation qualitative	UGE Bassins Sous-bassins	Evaluateur externe
IOS1401 : Taux d'exécution du BPO	Numérateur : Montant total des dépenses réellement exécutées Dénominateur : Montant prévisionnel du BPO correspondant	Exploitation des données financières sur la base de la loi de finances, des budgets des CT, et des autres acteurs (ONGs, PTFs,...)	Central Régional Communal	MHA
IOS1402 : Taux de contribution des ressources domestiques aux dépenses sectorielles	Numérateur : Montant total des dépenses du secteur exécutées sur les ressources domestiques Dénominateur : Montant total des dépenses du secteur	Exploitation des données budgétaires au niveau central et au niveau des communes	Central Communal	MHA
IOS1403 : Proportion des communes avec un cadre de concertation impliquant les usagers	Numérateur : Nombre de communes disposant d'un cadre réglementaire et fonctionnel de concertation impliquant les usagers Dénominateur : Nombre total des communes	Exploitation des données de suivi des performances des communes collectées par les DDHA	Commune	MHA
IOS1404 : Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics	Numérateur : Nombre de communes remplissant les critères de gestion satisfaisante définis par la réglementation Dénominateur : Nombre total des	Exploitation des données de suivi des performances des communes collectées par les DDHA	Communes	MHA

Indicateur	Méthode de calcul	Définitions et Méthode de collecte des données	Désagrégation	Responsable
AEPHA	communes			
IOS2101 : Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail selon les normes nationales	<p>Numérateur : Volume total d'eau mobilisée pour les besoins du bétail selon les normes nationales</p> <p>Dénominateur : Volume d'eau nécessaire pour couvrir les besoins du bétail selon les normes nationales</p>	<p>Exploitation des données de suivi des réalisations d'ouvrages d'hydraulique pastorale et des données sur les besoins en ouvrages d'hydraulique pastorale</p> <p>Normes nationales : arrêté n°0068 du 05 octobre 2015 fixant les normes d'implantation et de réalisation de point d'eau pastoraux au Niger</p>		MHA

